



## Projet de centrale agri-voltaïque au sol « Agrinergie de Faux »

Commune : Faux (24)

### Résumé non technique de l'étude d'impact

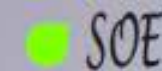


AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS  
140 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES  
75008 PARIS

Contact : Justine Abgrall - abgrall@akuoenergy.com

**EI 3007**

**Mars 2022**



*Siège social :*  
28 bis rue du Cdt Chatinières  
82100 CASTELSARRASIN  
Tél : 05.63.04.43.81

*Agence :*  
16 A rue Pérignon  
31330 GRENADE  
Tél : 09.88.06.02.52

[www.soe-conseil.com](http://www.soe-conseil.com)

SARL au capital de 10 000 euros - RCS Montauban 488 346 180 - N° de gestion 2006 B 67  
SIRET 488 346 180 000 26 - TVA Fr2248834618

## Sommaire général du dossier

<b>1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation générale de la société Akuo	3
1.2. Approche « Agrinerie® » développée par Akuo Energy	3
1.3. Sociétés d'Akuo impliquées dans le projet de Faux et partenariats	4
1.4. Les auteurs de l'étude d'impact	5
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>5</b>
2.1. Le site d'implantation du projet	5
2.2. Le projet technique	8
<b>3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>11</b>
3.1. Situation géographique et cadastrale	11
3.2. Risques naturels et technologiques	13
3.2.1. Feu de forêt	13
3.2.2. Mouvements de terrain	13
3.2.3. Risque Transport de matières dangereuses	14
3.2.4. Inondation	14
3.3. Milieu physique	14
3.3.1. Climat	14
3.3.2. Topographie et contexte géologique	14
3.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides	16
3.4. Faune, flore et habitats naturels	17
3.4.1. Zonages environnementaux	17
3.4.2. Inventaires écologiques	18
3.5. Paysage	20
3.6. Contexte économique et humain	23
3.6.1. Population et habitat	23
3.6.2. Activités économiques	23
3.6.3. Activités industrielles	24
3.6.4. Activités agricoles	24
3.6.5. Voisinage	25
3.6.6. Hébergement, loisirs et activités touristiques	26
3.6.7. Infrastructures de transport	26
3.7. Qualité de vie et commodité du voisinage	26
3.7.1. Contexte sonore	26
3.7.2. Vibrations	27
3.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières	27
3.7.4. Émissions lumineuses	27
3.7.5. Hygiène et salubrité publique	27
3.7.6. Réseaux divers	27

3.8. Conclusion : les sensibilités du site étudié	28
---	----

## 4. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ATTENUATION

	<b>29</b>
--	-----------

## 5. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS

	<b>43</b>
--	-----------

## 6. INCIDENCES DU PROJET SUR LE CLIMAT ET VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	<b>44</b>
--	-----------

## 7. EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE DES POPULATIONS LOCALES

	<b>46</b>
--	-----------

## 8. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

	<b>46</b>
--	-----------

## 9. ANALYSE COMPARATIVE

	<b>47</b>
--	-----------

## 10. CHOIX DU PROJET RETENU

	<b>48</b>
--	-----------

10.1. Raison du choix du site	48
-------------------------------	----

10.2. Le choix du parti d'aménagement et variantes étudiées	48
---	----

# 1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

## 1.1. Présentation générale de la société Akuo

<b>Raison Sociale</b>	Akuo Energy SAS
<b>Forme juridique</b>	SAS
<b>N° RCS</b>	495 259 061 à Paris
<b>CODE APE</b>	6420 Z / Activités des sociétés holding
<b>Capital</b>	1 758 406,32 €
<b>Président</b>	M. Éric Scotto
<b>Siège social</b>	140 Avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris

(source : Akuo)

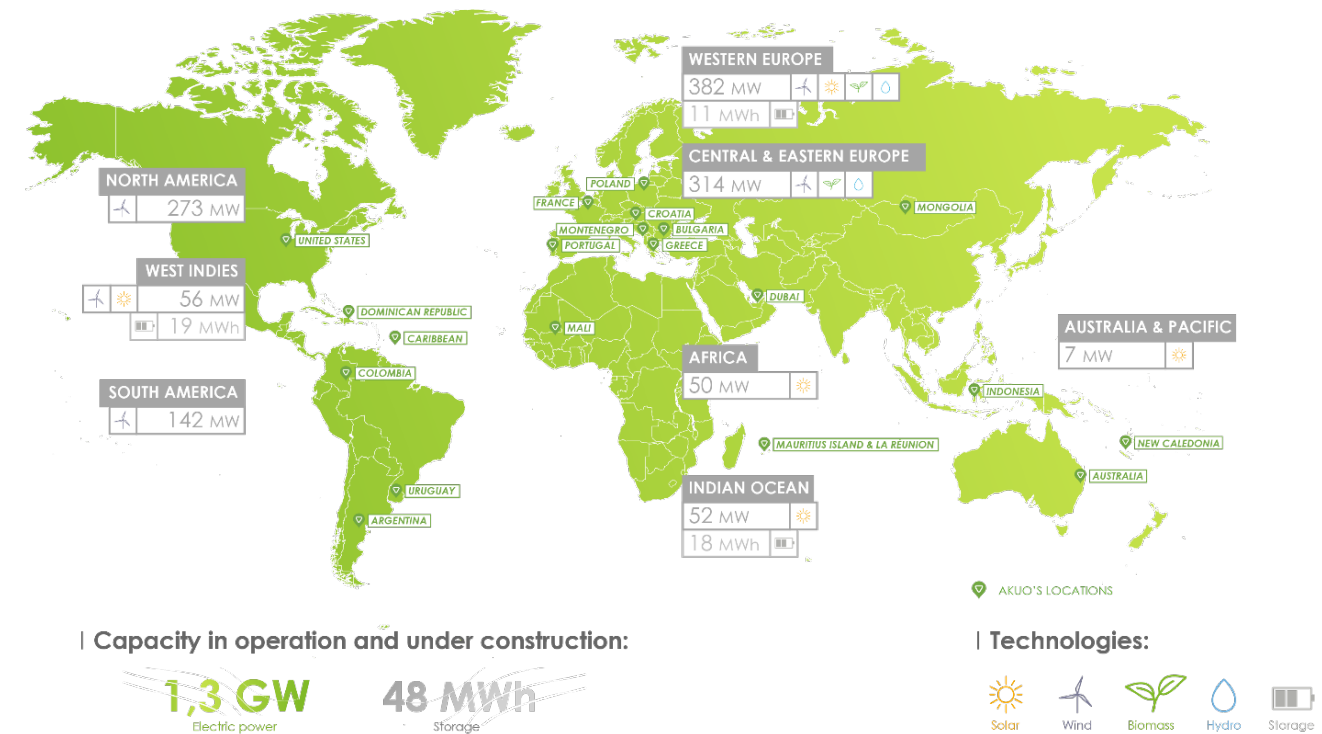
Fondé en 2007 et détenu majoritairement par ses dirigeants-fondateurs, Akuo est aujourd'hui l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergie renouvelable et distribuée. Avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 260 millions d'euros, Akuo dispose d'une gamme étendue d'expertises dans **la production d'énergie renouvelable, le stockage et l'agriculture durable** permettant de répondre aux besoins électriques et agricoles de tous les territoires.



Domaines d'activité d'Akuo (source : Akuo)

Akuo est un acteur intégré, c'est-à-dire qu'il a fait le choix, dès ses débuts, d'**internaliser tous les métiers de sa chaîne de valeur**, depuis le développement jusqu'à l'exploitation et la maintenance de ses centrales, via la contractualisation, le financement ou encore la construction de ses projets.

**1,3 GW** : c'est la capacité installée et en construction que détient Akuo à ce jour répartie sur plus de **70 actifs** et entre les quatre technologies renouvelables – **solaire, éolien, biomasse, hydro** – à la fois **en France et à l'international**.



Répartition des actifs d'AKUO à travers le monde (source : Akuo)

Les solutions innovantes développées par Akuo ont été reconnues par la fondation Solar Impulse en 2021 avec quatre solutions labellisées dont l'Agrinerie.

Également, le rayonnement des projets innovants d'Akuo est assuré lors de participations à des événements internationaux comme *Solar Power Summit*, lors duquel sa solution Agrinerie® a été lauréate du Solar Sustainability Award.



## 1.2. Approche « Agrinerie® » développée par Akuo Energy

L'Agrinerie®, approche développée par Akuo Energy depuis 2007 permet de combiner une production agricole et énergétique sur une même surface. Cette approche permet **l'amélioration des conditions de cultures**, en apportant une protection contre les intempéries (serres, ombrières) pour différentes filières (PPAM, aviculture, maraîchage, pisciculture...).

L'Agrinerie® se développe aujourd'hui **en métropole, avec des retours d'expériences qui montrent des résultats intéressants** : Akuo a notamment un projet d'ombrières arboricoles à Bellegarde (Gard) depuis 10 ans où les panneaux permettent une **stabilisation des rendements, une protection physique, une limitation du besoin en eau et en intrants**, ainsi qu'un projet de trackers photovoltaïques à Curbans (région PACA) sur lequel sont menés des essais **grandes cultures et mécanisation robotisée** depuis 2 ans.

### 1.3. Sociétés d'Akuo impliquées dans le projet de Faux et partenariats

#### Akuo Western Europe & Overseas

Le projet de Faux est porté par la société Akuo Western Europe & Overseas. Akuo Western Europe and Overseas (AWEO), filiale d'Akuo porte les projets du Groupe en Europe de l'Ouest et dans les territoires d'Outre-Mer. AWEO sera maître d'ouvrage sur ce projet. AWEO est une société par actions simplifiée (SAS), immatriculée sous le SIREN 853996759. Steve ARCELIN est directeur général de l'entreprise AWEO.

#### Agriterra

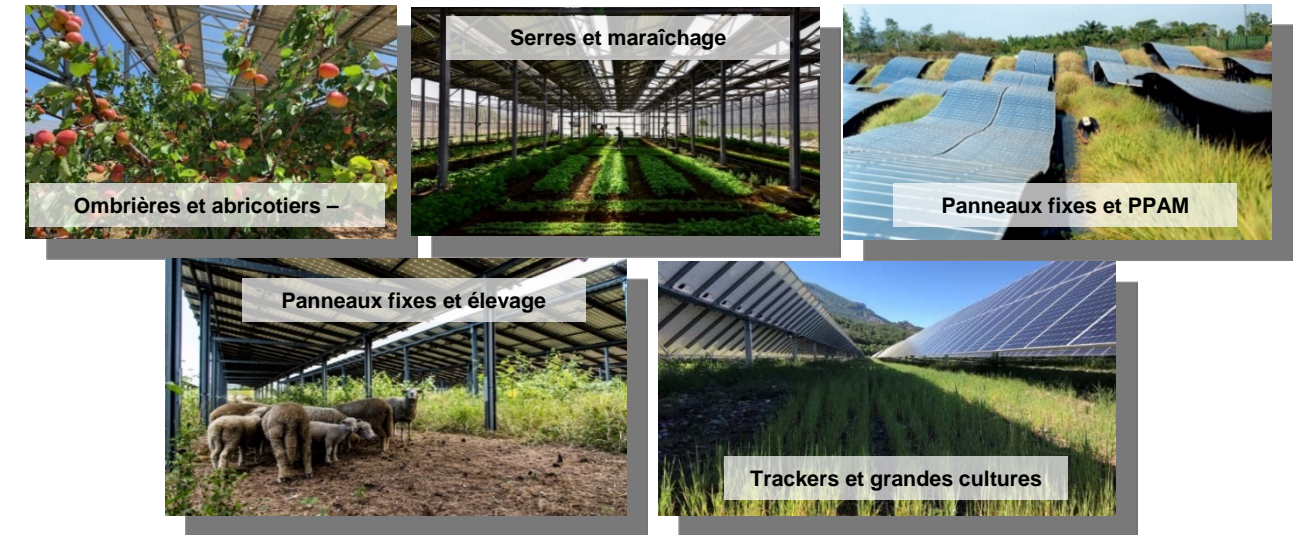
Agriterra est une société soeur d'Akuo. Agriterra est **le partenaire agricole privilégié d'Akuo**.

La société a initialement été créée à la Réunion en 2011 afin **d'accompagner les exploitants agricoles dans les projets Agrinergie® et exploiter certains sites en direct**. Menée par une équipe hautement qualifiée (ingénieurs agronomes, responsables d'exploitation, ouvriers agricoles) au nombre de 11 collaborateurs, la société exploite 22 hectares en nom propre en élevage, PPAM, horticulture, maraîchage, et accompagne une vingtaine d'agriculteurs sur des sites d'Agrinergie®.

Agriterra est également présente en **métropole depuis 2016 sous le nom d'Agriterra Group pour accompagner Akuo dans la mise en place et le suivi des projets agricoles**.

Son siège social est situé à Paris et des antennes sont présentes à Aix-en-Provence et Toulouse pour l'accompagnement des projets de développement dans le sud de la France. L'équipe d'Agriterra Group, composée de 5 salariés, est spécialisée dans le conseil, l'étude et l'accompagnement de projets agricoles notamment localisés sur les sites de production d'énergie renouvelable, dans l'objectif de développer la technologie d'Agrinergie®.

**Elle a pour mission la mise en place d'un volet agricole pertinent et durable** sur chacun des sites exploités, en parallèle de l'installation d'une centrale photovoltaïque, porté par un ou plusieurs agriculteurs intéressés et motivés par l'exploitation de la parcelle. Afin de garantir un projet d'Agrinergie® pérenne, Agriterra s'engage à accompagner les exploitants de l'origine du projet jusqu'à l'atteinte de leur régime de croisière en autonomie.



Photos des sites en Agrinergie® en exploitation par Akuo (source : Akuo)

Agriterra a accompagné à ce jour 27 projets d'Agrinergie® dans le monde.

Fort de leur retour d'expérience sur une vingtaine de projets Agrinergie®, Agriterra et Akuo Energy ont souhaité améliorer le design des ombrières dédiées à l'agriculture et concrétiser ce travail de développement des projets en répondant aux objectifs suivants :

- **Maximiser la production agricole et sécuriser les revenus des exploitants** face aux aléas climatiques ;
- **Viser la répliquabilité à plus grande échelle** (participation aux objectifs de production ENR prévus par la Loi de Transition Energétique dans le respect d'un déploiement harmonieux au cœur des territoires) en trouvant une rentabilité pour s'inscrire dans un objectif de baisse durable du prix de l'électricité, tout en conservant l'intérêt agronomique du dispositif ;

Développer des designs photovoltaïques **adaptés à l'ensemble des filières agricoles**.

#### Partenariat entre Akuo et MAIF Transition

Akuo s'est associé en 2019 avec le fonds **MAIF Transition** dans le but d'accompagner des projets agricoles et d'énergies renouvelables grâce à un fonds de 50 millions d'euros à investir pour permettre l'installation d'agriculteurs indépendants (portage de fonciers agricoles, restaurations agroécologiques des sols et investissements d'exploitation) et de développer des projets d'énergie renouvelable.



Ce partenariat a déjà permis **l'installation d'un éleveur de porc bio dans le Cher**, et de **deux exploitants en grandes cultures en Haute-Garonne**

## 1.4. Les auteurs de l'étude d'impact

L'étude d'impact du présent projet a été réalisée par le bureau d'études en environnement, Sud-Ouest Environnement Ingénierie Conseil (SOE) – 28 bis du Commandant Chatinières – 82100 CASTELSARRASIN (adresse du siège social), sous la responsabilité d'Akuo Energy.

Les inventaires écologiques, la rédaction du volet « Milieux naturels, faune et flore » et l'étude des zones humides ont été assurés par la société CERMECO – 28 bis du Commandant Chatinières – 82100 CASTELSARRASIN (adresse du siège social).

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Le site d'implantation du projet

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Dordogne, sur le territoire de la commune de Faux.

Dans un contexte de difficulté d'accès au foncier, le fonds MAIF Transition (présenté précédemment) a fait l'acquisition du foncier (121 hectares sur les communes de Faux et de Monmadalès). Deux jeunes exploitants agricoles exploitent ces parcelles depuis avril 2021 et la conversion des 121 ha de conventionnel vers le bio est en cours.

Ce projet de parc photovoltaïque est prévu que sur une partie du foncier. En effet, les terrains concernés par le projet, sont divisés en deux entités clôturées distinctes (appelées entité ou zone « ouest » et entité ou zone « est »), pour une superficie clôturée totale d'environ 34,8 ha. Ils sont localisés au niveau des lieux-dits « La Potence », « Le Montet ouest », « Le Montet est » et « Courrouge ».

Les terrains du projet solaire ont pour coordonnées géographiques approchées (en leur centre), dans le système Lambert 93 :

Zone ouest :

X = 512622  
Y = 6411580  
Z = 114 à 126 m NGF

Zone est :

X = 513884  
Y = 6411138  
Z = 121 à 129 m NGF

Les parcelles concernées par le projet agrivoltaïque sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

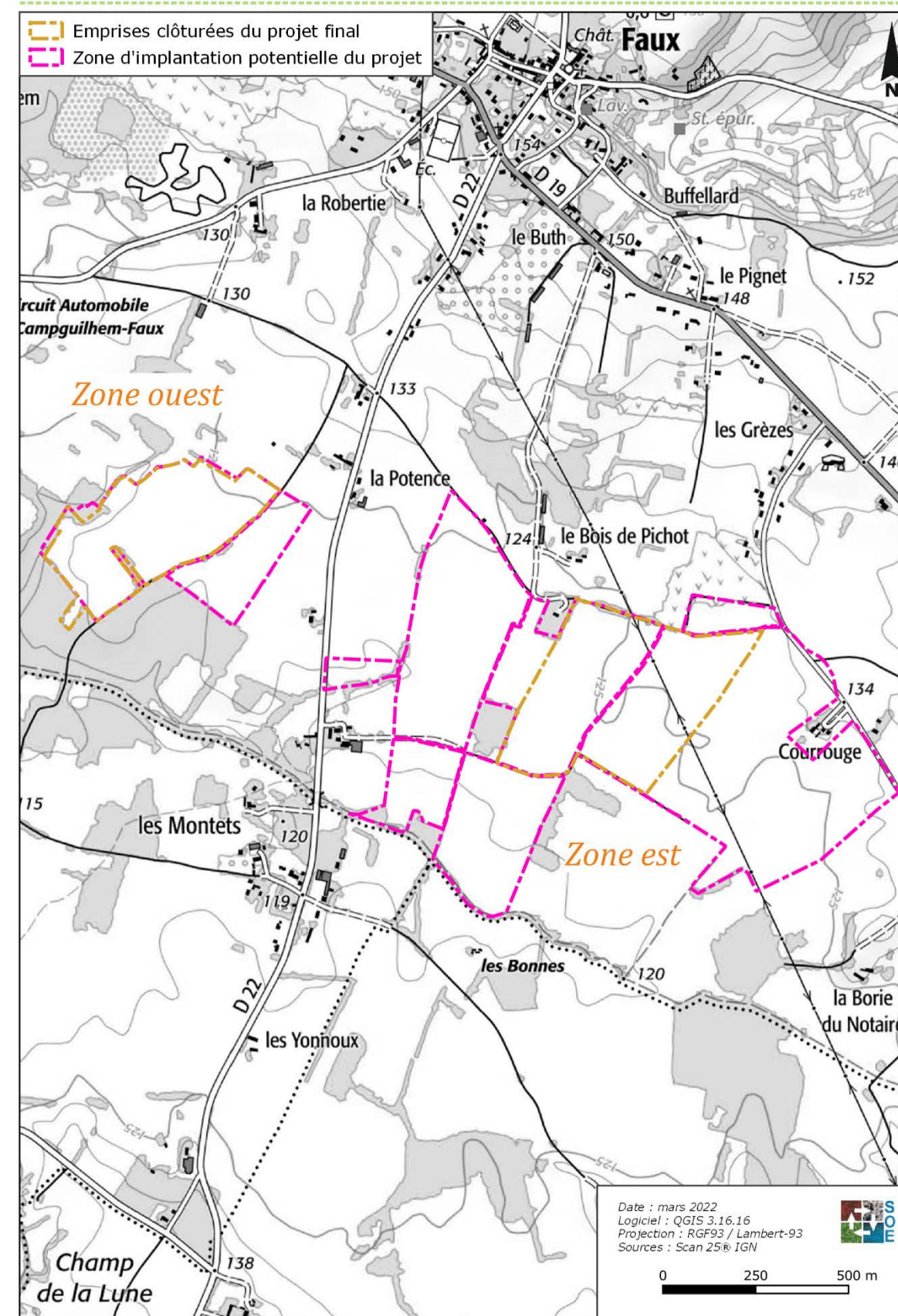
Entité	Section	Parcelle	Commune	Département
« Ouest »	D	181, 182, 249, 687, 739, 740	Faux	Dordogne (24)
« Est »	C	416, 715, 900, 902, 1 002, 1 005, 1 006	Faux	Dordogne (24)

*Inventaire des parcelles du projet*

Ces parcelles ont une surface totale de 69,2 ha environ. L'emprise du projet ne s'étend toutefois que sur une partie des parcelles, sur une surface clôturée de 34,8 ha.

Note : L'emprise clôturée finale est différente des terrains étudiés initialement (dans le cadre de l'état initial de l'environnement), afin de prendre en compte les enjeux environnementaux, enjeux liés au milieu physique et liés à la faisabilité technique.

### Carte de situation du projet



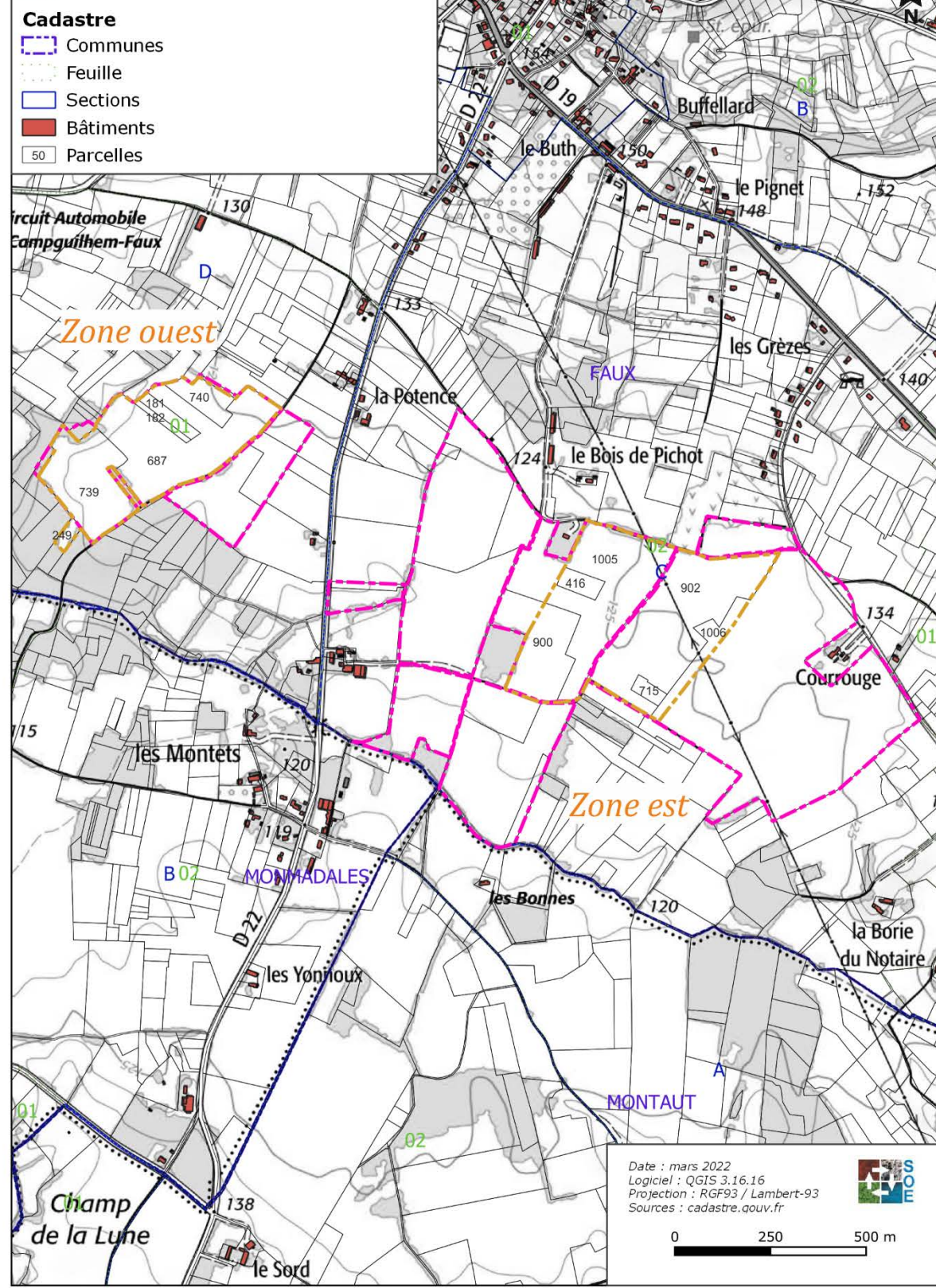
### Photographie aérienne du projet

### Situation cadastrale du projet

- Emprises clôturées du projet final
- Zone d'implantation potentielle du projet



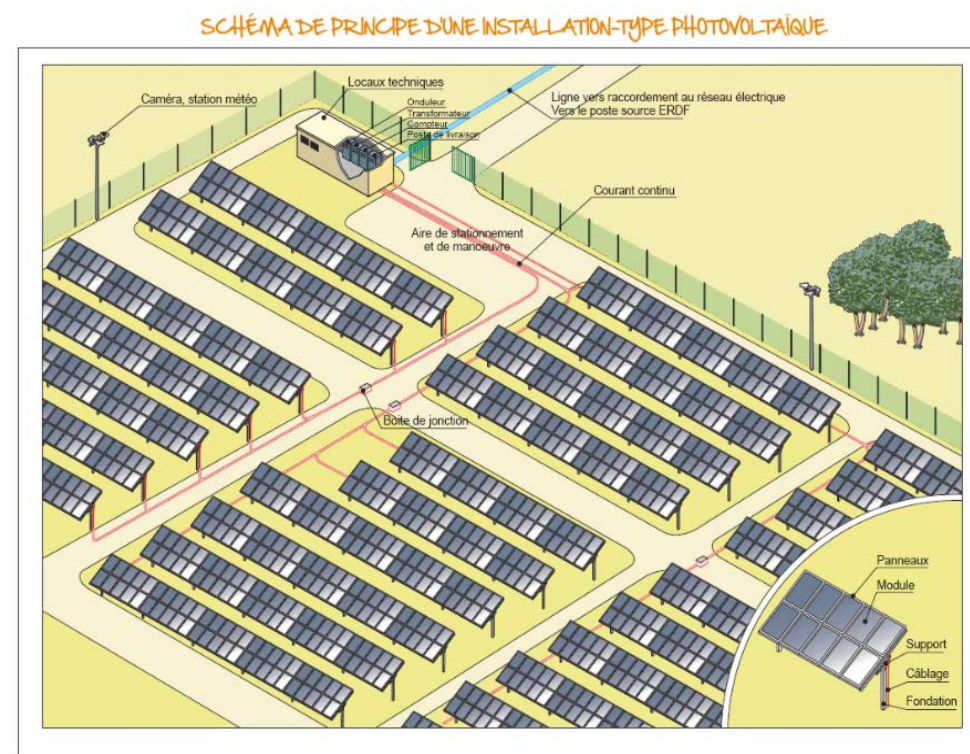
- Emprises clôturées du projet final
- Zone d'implantation potentielle du projet



## 2.2. Le projet technique

Une centrale photovoltaïque au sol est constituée de différents éléments : des modules solaires photovoltaïques, des structures support, des câbles de raccordement, des locaux techniques comportant onduleurs, transformateurs, matériels de protection électrique, un poste de livraison pour l'injection de l'électricité sur le réseau, un local maintenance, une clôture et des accès.

Le projet agrivoltaïque de Faux s'inscrit dans le développement de la filière Agrinergie® d'Akuo, un concept innovant conjuguant sur un même espace une coproduction combinant production agricole et production d'énergie.



Principe d'implantation d'une centrale solaire

(Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)

Le projet d'une surface clôturée totale d'environ **34,8 ha**, est divisé en deux entités distinctes :

- Entité « ouest » d'environ 13,9 ha ;
- Entité « est » d'environ 20,9 ha.

Il comprendra des modules photovoltaïques mobiles équipés de trackers et disposés en série sur des supports métalliques et ancrés au sol par des pieux vissés ou battus (sans utilisation de béton).

La durée d'exploitation prévue du parc est de 50 ans.

Caractéristiques	Valeur
Emprise du projet (ha)	34,8
Puissance indicative* (MWc)	15 - 20
Energie générée (prévision) (GWh/an)	22,8 à 30,4

\*La puissance est indicative, elle peut être amenée à changer en fonction de l'évolution technologique des modules photovoltaïques

Les modules solaires seront disposés sur des supports formés par des structures métalliques dont l'inclinaison maximale sera de 60° environ afin de permettre la circulation des engins agricoles. Ces structures support seront orientées selon un axe nord-sud afin de suivre la course du soleil. Les trackers suivront le soleil d'est en ouest.

Une étude géotechnique sera réalisée afin de déterminer le type d'engins à utiliser pour le battage, en fonction de la profondeur d'ancrage et de la nature des sols.

Le parc photovoltaïque sera équipé de deux postes de livraison et de six postes de transformation abritant les transformateurs et les onduleurs.

Les onduleurs ont pour principale fonction de convertir le courant continu provenant des modules photovoltaïques en courant alternatif. Ils s'arrêtent de fonctionner lorsque le réseau est mis hors tension. Les onduleurs ont pour avantage de n'émettre aucun parasite électromagnétique et de générer peu de bruit.

Les transformateurs associés aux onduleurs permettent d'élever la tension pour la porter au niveau d'injection sur le réseau 20 kV.

L'électricité produite, après avoir été éventuellement rehaussée en tension, est injectée dans le réseau électrique français au niveau de deux postes de livraison qui se trouve dans un local spécifique. Ce poste en préfabriqué d'une surface de 15,6 m<sup>2</sup> unitaire intégrera tous les équipements de raccordement au réseau de distribution publique. Il abritera les cellules moyennes tension de protection des transformateurs, ainsi que le matériel de supervision. La localisation du deuxième poste de livraison est indéterminée à ce jour et sera à définir avec le gestionnaire de réseau Enedis.

D'autres installations seront également mises en place :

- une clôture de 2 m de hauteur, établie en périphérie de chacune des deux entités du site ;
- des pistes de circulation internes ;
- des portails fermés en permanence ;
- un système de surveillance ;
- des extincteurs et trois citernes souples de 120 m<sup>3</sup> unitaire (2 citernes pour l'entité ouest, 1 citerne pour l'entité est), garantissant la sécurité incendie.

Le parc photovoltaïque sera raccordé au réseau électrique à partir des postes de livraison. L'électricité produite en moyenne tension au niveau de l'unité sera probablement raccordée au niveau du poste-source de « Tuillères », sur la commune de Saint-Capraise-de-Lalinde, distant d'environ 7,3 km avec les terrains du projet (à vol d'oiseau). La production électrique de l'installation sera continuellement transférée dans sa totalité sur le réseau public de distribution d'électricité.

Le projet intègre diverses mesures paysagères (renforcement ou créations de haies, plantation d'arbres fruitiers, verger, forêt-jardin, conservation de cordons boisés existants, choix des coloris, panneaux munis de plaques de verre non réfléchissantes, etc...) permettant une bonne insertion paysagère dans son environnement.



Concernant **les types et quantités de résidus et d'émissions attendus**, on notera que :

- Mode d'approvisionnement en eau et rejet d'eaux usées :
  - En phase travaux : une base vie sera implantée en phase de travaux. Le type de raccordement de cette base de vie sera fonction de l'EPC<sup>1</sup>.
  - En phase exploitation : le fonctionnement de la centrale ne nécessitera aucune utilisation d'eau et ne sera à l'origine d'aucun rejet d'eau usée.
- Emissions atmosphériques :
  - Poussières :
    - En phase travaux : les émissions de poussières ne sont pas quantifiables. Elles sont essentiellement liées à la circulation des engins.
    - En phase de fonctionnement du parc, seul le passage des véhicules d'entretien et les opérations de maintenance pourraient être à l'origine d'envol de poussière.
  - GES :
    - En phase travaux : les rejets de CO<sub>2</sub> seraient d'environ 172 tonnes/CO<sub>2</sub> pour 10 mois (sur la base d'environ 210 jours ouvrés travaillés).
    - En phase exploitation : le parc photovoltaïque ne rejettera aucune émission polluante pendant son fonctionnement. Au contraire, il permettra de contribuer à la réduction de plusieurs tonnes de gaz à effet de serre.
  - Vibrations :
    - En phase travaux : les vibrations liées au passage des poids-lourds sont ressenties à 2-3 m sur les voiries. Les vibrations liées à la mise en place des pieux de fixation pourront être ressenties à une distance d'environ 40 m.
    - En phase d'exploitation, le site ne sera à l'origine d'aucune vibration.
- Déchets produits :
  - En phase travaux : les déchets qui seront produits sur le site seront engendrés par la préparation du site et notamment les travaux de nettoyage des déblais, l'entretien courant (journalier) des engins et les petites réparations<sup>2</sup>, les emballages de protection utilisés durant l'acheminement de certains éléments fragiles, la présence du personnel.
  - En phase exploitation : La nature même du projet agrivoltaïque permet la gestion du couvert végétal sous et dans les inter-rangées des panneaux photovoltaïques. Un entretien autre n'est donc pas nécessaire. Aussi, lors de la phase d'exploitation, les déchets générés sur le site seront essentiellement liés à l'entretien des espaces verts voisins (désherbage) et à la maintenance des installations du parc.
- Emissions sonores :
  - En phase travaux : durant les phases de chantier, les engins de construction, la manipulation du matériel pour le montage des installations et la circulation des camions d'approvisionnement entraîneront des nuisances sonores dans le secteur.
  - En phase exploitation : les onduleurs et les ventilateurs représenteront des sources d'émissions sonores du site. Ces installations ne fonctionnent pas la nuit, mais

uniquement en journée. Les véhicules utilisés durant les phases de maintenance seront également à l'origine d'émissions sonores modérées.

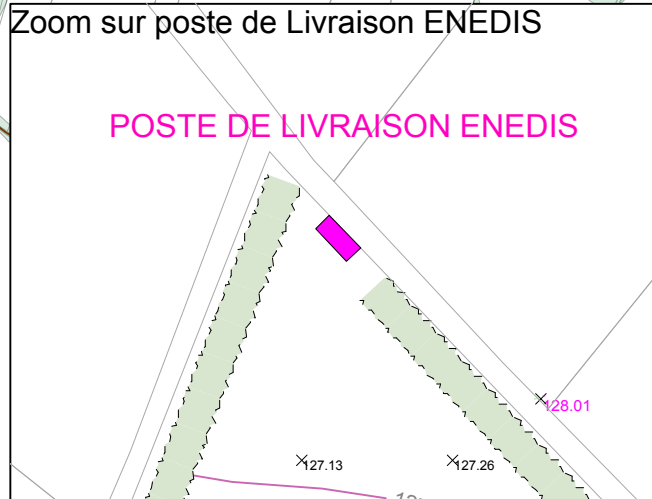
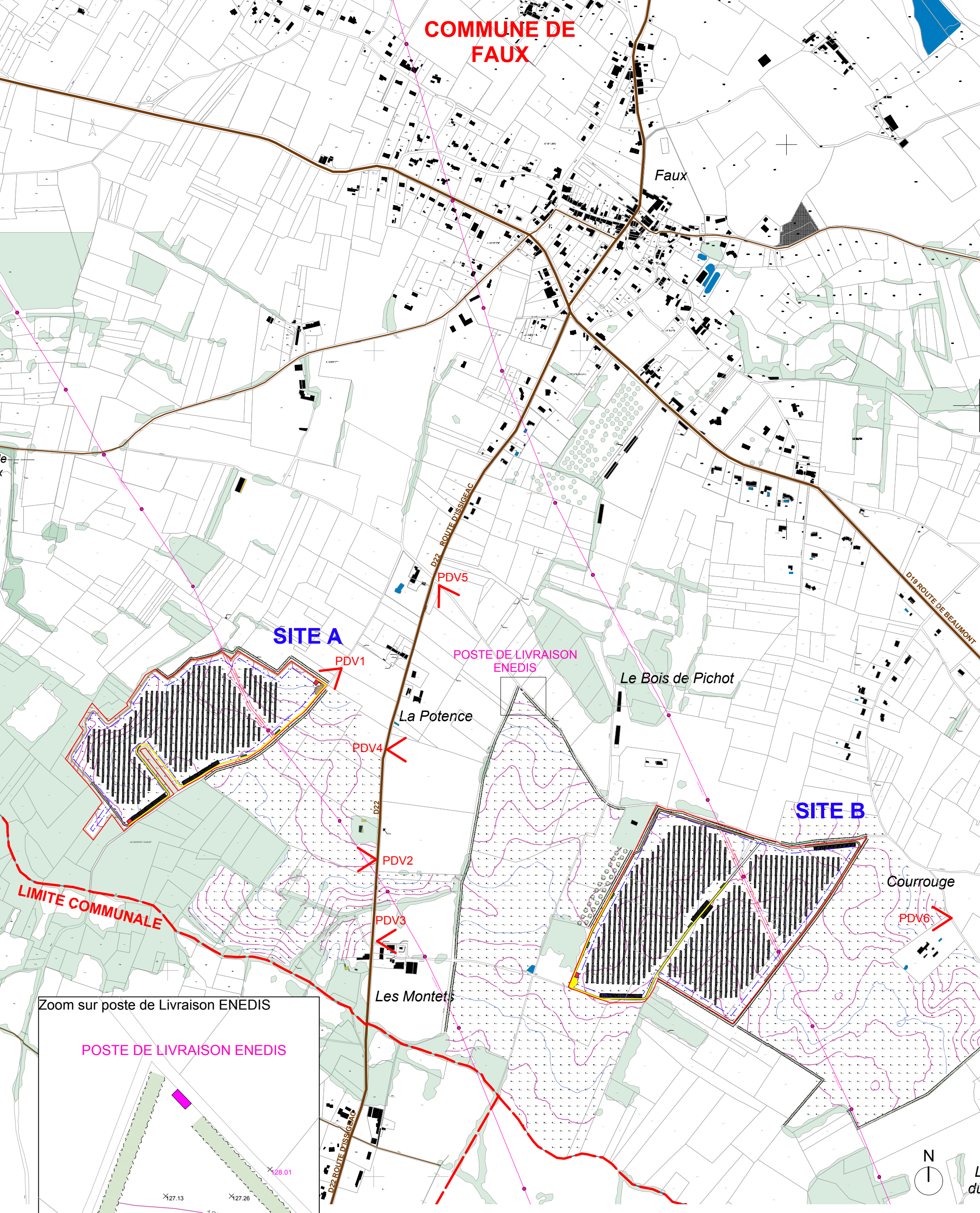
- Emissions lumineuses, émissions de chaleur et radiations :
  - Les émissions lumineuses produites sur la centrale photovoltaïque durant la phase de travaux proviennent, en début ou en fin de journée durant l'hiver, des lumières des engins et véhicules utilisés.
  - En phase d'exploitation, seuls les véhicules légers présents pour la maintenance préventive (4 fois par an) ou l'engin permettant l'entretien du site (1 à 2 fois par an) pourraient être à l'origine d'émissions lumineuses sur le site. Ces interventions seront réalisées en faible nombre et en période diurne. Ainsi, les émissions lumineuses en phase de fonctionnement seront marginales.
  - Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission de chaleur ou de radiation durant les phases travaux et fonctionnement.

L'ensemble des émissions engendrées par l'activité agricole dans le cadre du projet de parc agrivoltaïque serait similaire aux émissions de ces mêmes activités agricoles en l'absence de parc photovoltaïque.

<sup>1</sup> Etude Projet Construction

<sup>2</sup> Les autres opérations (notamment l'entretien lourd et grosses réparations) seront réalisées dans un atelier extérieur.

# COMMUNE DE FAUX



**LEGENDE**

Limite communale	Structures photovoltaïques
Routes départementales	Bâche semi-enterrée (irrigation)
Routes diverses	Poste de transformation
Cadastre	Haies (plantation et renforcement)
Site de Projet A et B	Arbres à valeur ajoutée, type noyers (plantation)
Zone de végétation	Piste légère
Ligne aérienne HTA	Piste lourde
Clôture	Stockage bâche SDIS (120m²)
	Aire de retournement
	Poste de Livraison
	Point de vue Photomontage

Maître d'Ouvrage :

**akuo**  
Entrepreneurs par nature

**Akuo Western Europe and Overseas**  
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS  
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maître d'Oeuvre :

**APC**  
ARCHITECTES

**Agence Patrice Chabbert Architectes**  
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE  
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05  
Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque  
Commune de Faux 24560, Dordogne**

**Dossier de Demande de Permis de Construire**

Plan technique d'ensemble  
Zoom sur poste de Livraison ENEDIS

**PC2.1**

Ech. 1/8000°  
Ech. 1/1000°

Mars 2022

### 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Note : Il est ici rappelé que l'emprise étudiée dans le cadre de l'état initial de l'environnement (environ 98,5 ha) **correspond à l'ensemble du foncier disponible** (implantation maximale), et non pas à l'emprise du projet final, défini après application de mesures E, R, C.

#### 3.1. Situation géographique et cadastrale

##### Situation géographique

La zone d'étude se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Dordogne, sur le territoire de la commune de Faux, localisée à 14 km environ au sud-est de Bergerac.

La commune de Faux appartient à l'arrondissement de Bergerac et à son aire d'attraction, ainsi qu'à la communauté de communes des Portes Sud Périgord.

La zone d'étude est découpée en deux zones distinctes (zones ouest et est) séparées par la RD 22.

Cette zone d'étude est plus précisément localisée au sud du territoire communal de Faux, au niveau des lieux-dits<sup>3</sup> « Courrouge », « Les Grèzes », « La Potence », « Le Montet-est » et « Le Montet-ouest ».

D'une superficie de 98,5 ha, cette dernière est majoritairement occupée majoritairement par des parcelles agricoles recensées au RPG 2020. Un boisement d'une superficie de 0,2 ha est localisé au sein de la pointe sud-ouest de la zone est d'étude.

Photographie aérienne



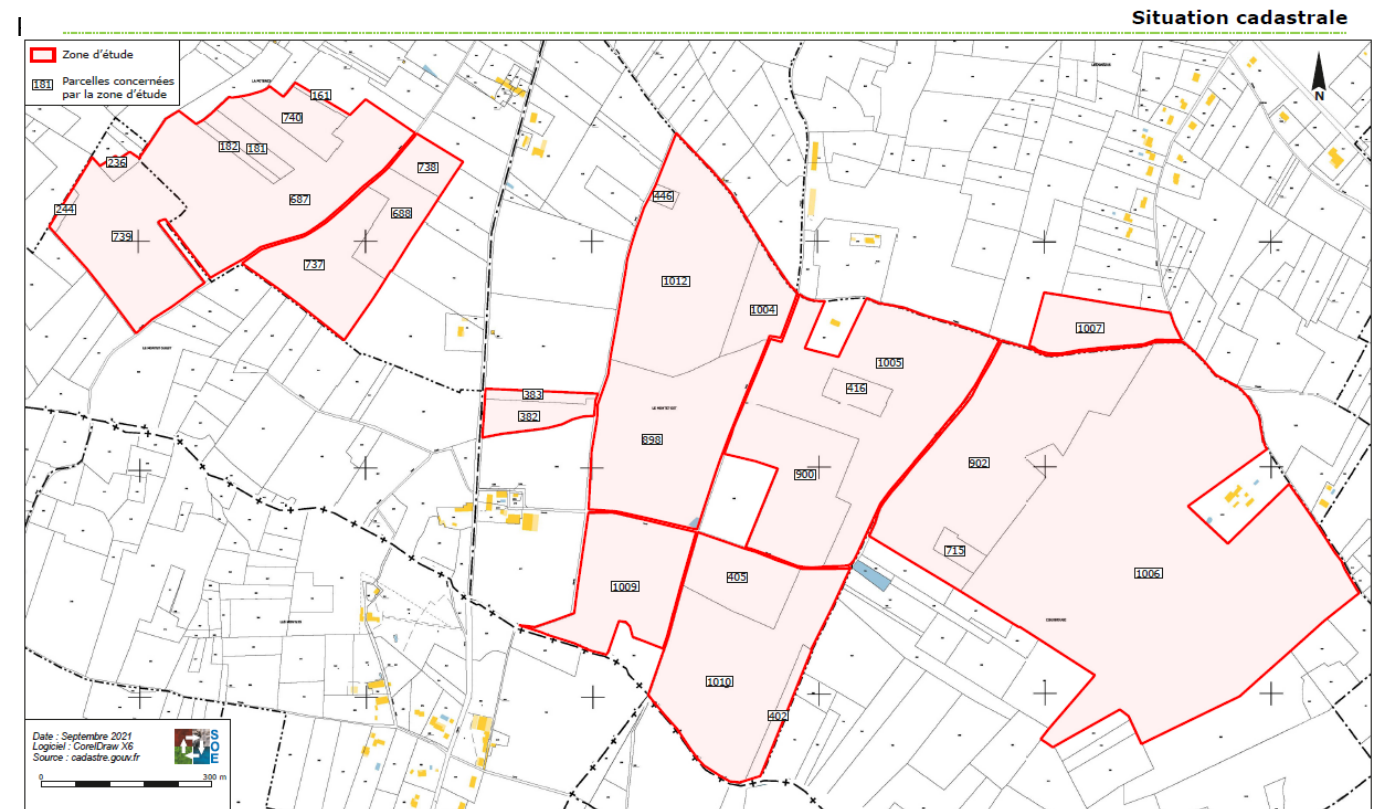
<sup>3</sup> Données cadastrales (source : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)).

**Situation cadastrale**

La zone d'étude se localise sur les parcelles suivantes (commune de Faux) :

Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Superficie concernée par la zone d'étude (m <sup>2</sup> )
« Le Montet ouest »	D	236	1 900	1 900
		244	1 280	1 280
		739	44 630	44 630
« La Potence »	D	161	790	790
		181	5 000	5 000
		182	2 510	2 510
		687	73 200	73 200
		688	13 825	13 825
		737	31 005	31 005
		738	7 650	7 650
		740	11 225	11 225
« Le Montet est »	C	382	9 250	9 250
		383	3 150	3 150
		402	5 600	5 600
		405	19 540	19 540
		416	5 810	5 810
		446	1 420	1 420
		898	64 300	64 300
		900	40 610	40 610
		1 004	13 630	13 630
		1 005	84 100	84 100
« Courrouge »	C	715	3 490	3 490
		902	88 380	88 380
		1 006 <sup>6</sup>	260 188	260 188

Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Superficie concernée par la zone d'étude (m <sup>2</sup> )
« Les Grèzes »	C	1 007	19 380	19 380
<b>SUPERFICIE CADASTREE ETUDIEE</b>				<b>985 213 m<sup>2</sup></b>



<sup>4</sup> Le sud de la parcelle 1009 section C intercepte le lit du cours d'eau de la Conne qui longe le sud de la zone d'étude. Dans la suite de l'étude, l'emprise de la zone d'étude n'inclura pas ce linéaire du ruisseau.

<sup>5</sup> Le sud de la parcelle 1010 section C intercepte le lit du cours d'eau de la Conne qui longe le sud de la zone d'étude. Dans la suite de l'étude, l'emprise de la zone d'étude n'inclura pas ce linéaire du ruisseau.

<sup>6</sup> Le nord-est de la parcelle 1006 section C intercepte la route des Grèzes qui longe le nord-est de la zone d'étude. Dans la suite de l'étude, l'emprise de la zone d'étude n'inclura pas ce linéaire de route.

## 3.2. Risques naturels et technologiques

### 3.2.1. Feu de forêt

Une carte des zones sensibles a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT 24). Elle distingue les zones sensibles boisées et les zones sensibles périphériques (zones tampons de 200 m<sup>7</sup>).

Un boisement de 0,2 ha inclus au sein de la pointe sud-ouest de la zone est d'étude (voir photographie 9 ci-après) n'est pas répertorié par la cartographie suivante.

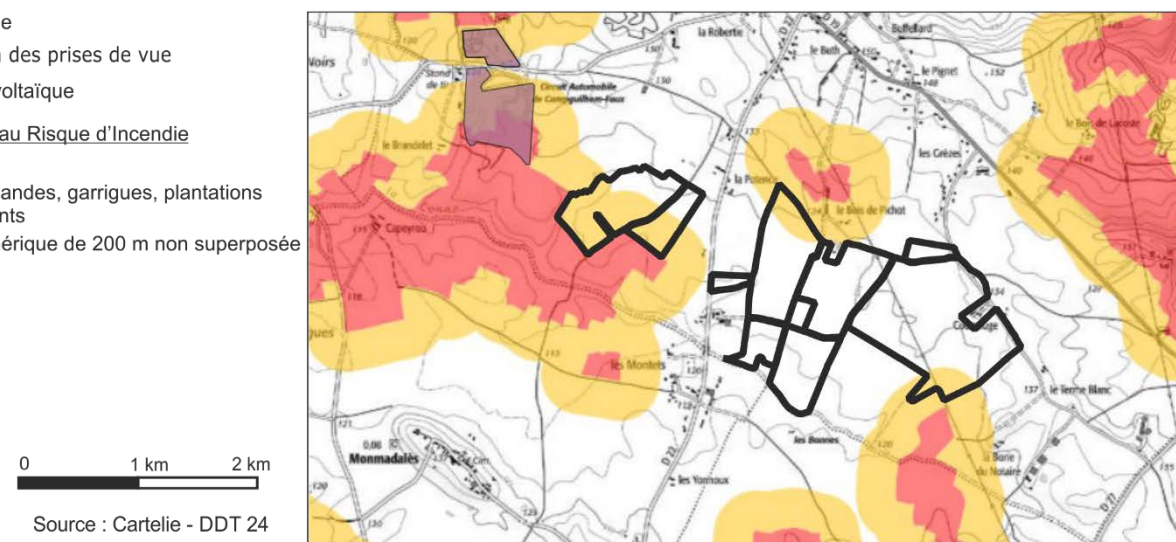
Bien que majoritairement occupée par des parcelles agricoles sans caractère inflammable selon l'occupation du sol (en effet, lorsque les sols sont labourés ou dénudés de toute culture, le feu ne peut pas se propager), la zone d'étude est en partie bordée par des boisements.

Aux abords immédiats de la zone d'étude, des boisements sont recensés au niveau du sud de la zone ouest d'étude (voir carte ci-après).

En raison de la bande périphérique de 200 m autour des boisements, trois zones sont recensées comme zones sensibles au risque d'incendie de forêt au sein de la zone d'étude :

- Le sud de la zone ouest d'étude précédemment cité ;
- La frange nord-ouest de la zone est d'étude au niveau du lieu-dit « *Le Montet est*<sup>8</sup> » ;
- L'extrémité sud-est de la zone est d'étude au niveau du lieu-dit « *Courrouge* ».

- Zone d'étude
  - ③ Localisation des prises de vue
  - Parc photovoltaïque
- Zones sensibles au Risque d'Incendie de Forêt**
- Bois, forêt, landes, garrigues, plantations ou boisements
  - Zone périphérique de 200 m non superposée



Cartographie informative des zones sensibles face au risque d'incendie de forêt en Dordogne (Source : DDT24 - Cartelie)

La visite de terrain du 03/09/2021 a permis de confirmer la localisation des boisements aux abords de la zone ouest. En revanche, elle a permis de constater la présence d'une parcelle non boisée ne figurant pas sur la cartographie précédente, déclarée au RPG 2019 (parcelle 249 section D).

<sup>7</sup> D'après le Code Forestier (Art. L.321-1, L321-6, L322-3), « l'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 m de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisements ».

Un parc photovoltaïque est localisé à 260 m au nord-ouest de la zone ouest d'étude. Le local technique le plus proche<sup>9</sup> est situé à 470 m au nord-ouest de la zone d'étude.



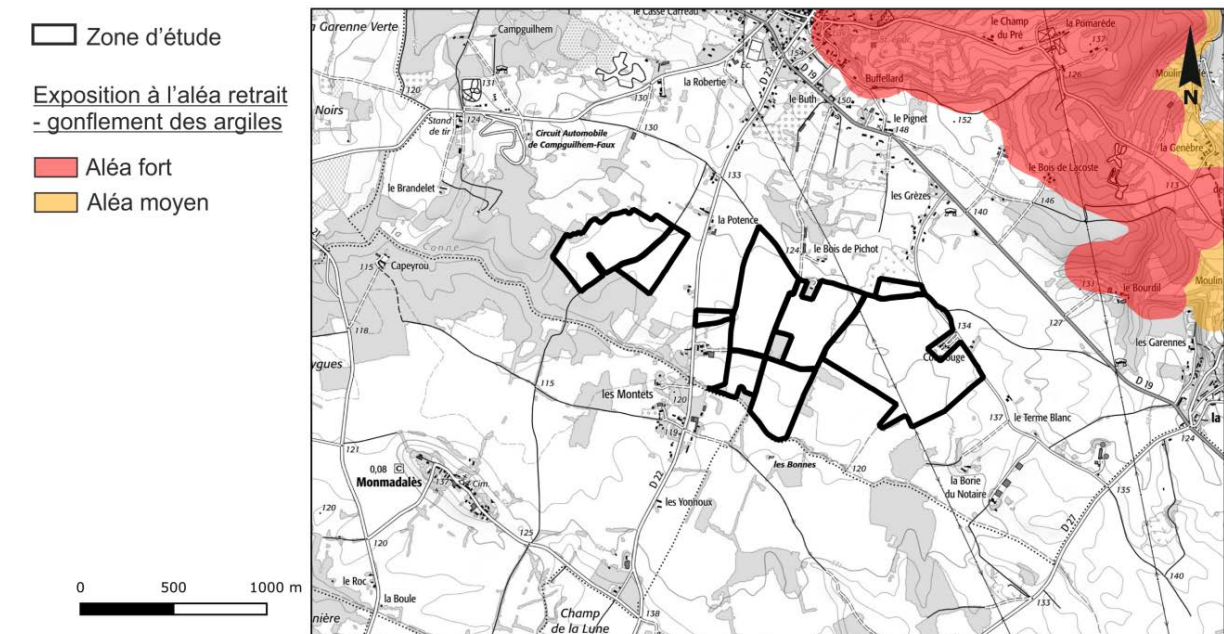
Parc photovoltaïque localisé à 260 m au nord-ouest de la zone d'étude

Sa construction a été possible, dans le même contexte que pour le présent projet, tout en respectant les préconisations du SDIS.

### 3.2.2. Mouvements de terrain

#### Retrait – gonflement des argiles

La totalité de la zone d'étude n'est pas concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles.



Carte de l'aléa Retrait – Gonflement des sols argileux (source : Géorisques)

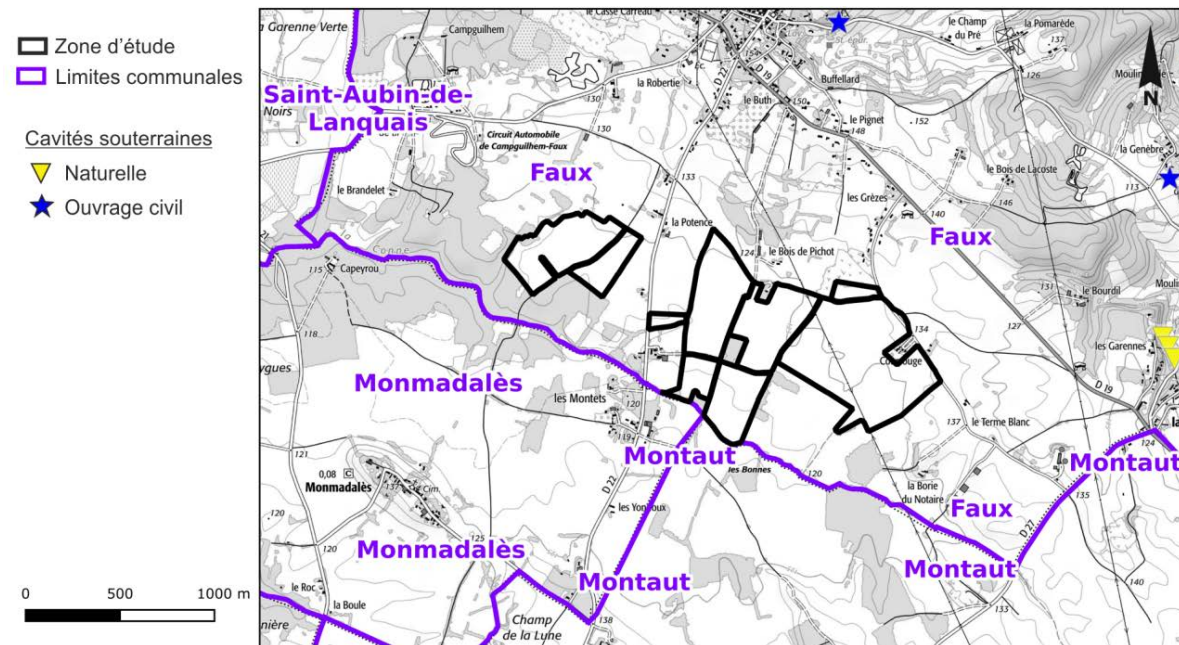
La commune de Faux n'est pas couverte par un PPR Retrait-gonflement des argiles.

#### Glissements de terrain

Neuf cavités sont recensées sur le territoire communal de Faux. La plus proche est localisée à 1,3 km au nord de la zone d'étude. Il s'agit d'un ouvrage civil dénommé « *Cluzeau du cimetière* ». Ces cavités appartiennent également à la classification des carrières souterraines abandonnées.

<sup>8</sup> Appellation cadastrale (source : cadastre.gouv.fr).  
<sup>9</sup> Analyse par photographie aérienne Ortho 50 cm.

Un mouvement de terrain de type effondrement est recensé à l'extrémité nord-est de la commune.



Cartographie des cavités souterraines et des mouvements de terrain  
(source : Géorisques)

Aucune trace de mouvement de terrain n'a été observée lors de la visite de terrain du 03/09/2021.

La zone d'étude n'est ainsi *a fortiori* concernée par aucun mouvement de terrain (effondrement, éboulement, chutes de pierres et de blocs, glissement de terrain) recensé par le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr).

La commune n'est pas concernée par un PPR Mouvements de terrain - Cavités.

La commune n'est pas concernée par un PPR Mouvements de terrain – Affaissements et effondrements.

### 3.2.3. Risque Transport de matières dangereuses

Aucune canalisation de transport de gaz n'est recensée sur la commune de Faux.

En revanche, le risque transport de matières dangereuses est associé à la présence de routes soumises à ce risque. Les voiries concernées sont *a priori* les axes de circulation empruntés par les poids-lourds, telles que la RD 19 traversant le centre-bourg de Faux.

La commune de Faux n'est pas couverte par un PPR technologique installations industrielles.

### 3.2.4. Inondation

Le sud-ouest de la zone est d'étude est bordé par un linéaire intermittent du cours d'eau de la Conne. Ce linéaire n'est pas répertorié comme étant soumis au risque inondation d'après le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr).

## 3.3. Milieu physique

### 3.3.1. Climat

Le climat périgourdin est majoritairement atlantique avec quelques influences continentales qui abaissent les températures hivernales. De nombreuses disparités de températures existent en sein du département mais les secteurs les plus chauds se situent dans la vallée de la Dordogne et plus précisément dans les contreforts de l'agglomération bergeracoise.

Il se caractérise par des hivers doux, une amplitude thermique modérée entre l'hiver et l'été. Les pluies sont modérément fréquentes, réparties sur toute l'année et plus abondantes en hiver et au printemps.

Les températures du secteur sont assez douces en hiver (minimum mensuel rencontré en décembre et janvier) et assez chaudes en été (maximum mensuel rencontré en juillet et août). La moyenne mensuelle minimale est de 1,7 °C et la moyenne mensuelle maximale est de 27,7 °C.

La zone bénéficie d'une pluviosité moyenne annuelle assez élevée (788,3 mm) avec des hauteurs maximales mensuelles en avril (80,4 mm) et des hauteurs minimales mensuelles en février et mars (53,8 mm). De fortes précipitations parfois brutales peuvent apparaître. Le nombre moyen annuel de jours pluvieux (> 1 mm) est de 113 jours.

Dans le département, les vents dominants sont de secteur est/sud-est, l'automne et l'hiver, et ouest/nord-ouest, l'été. La rose des vents à Bergerac indique que le vent d'ouest est le vent dominant du secteur.

Le gisement solaire de la région est supérieur à 1 500 kWh/m<sup>2</sup> et la durée moyenne d'ensoleillement est d'environ 2 000 heures par an.

La localisation de la zone d'étude sur un plateau est peu susceptible d'occasionner un microclimat, à l'exception des périodes en eau de la Conne qui peuvent générer des brouillards matinaux.

### 3.3.2. Topographie et contexte géologique

#### Topographie

Le secteur d'étude constitue une zone intermédiaire entre les coteaux boisés de la Dordogne et le grand paysage ouvert du plateau d'Issigeac. Ce vaste plateau céréalier est ponctué de buttes calcaires souvent couvertes de pelouses calcicoles ou de petits boisements.

Le contexte topographique des franges du secteur d'étude est largement façonné par son hydrographie marquée par les entailles des cours d'eau du Couzeau au nord-est et de la Conne à l'ouest.

La commune de Faux est précisément située dans la zone de transition évoquée précédemment, située entre le nord du plateau d'Issigeac et le sud-est des coteaux et vallons de la Dordogne. Le territoire communal présente ainsi une asymétrie notable entre ces deux ensembles, l'amplitude altimétrique

sur la commune étant d'environ 100 m NGF. La majorité du territoire communal appartient au plateau d'Issigeac.

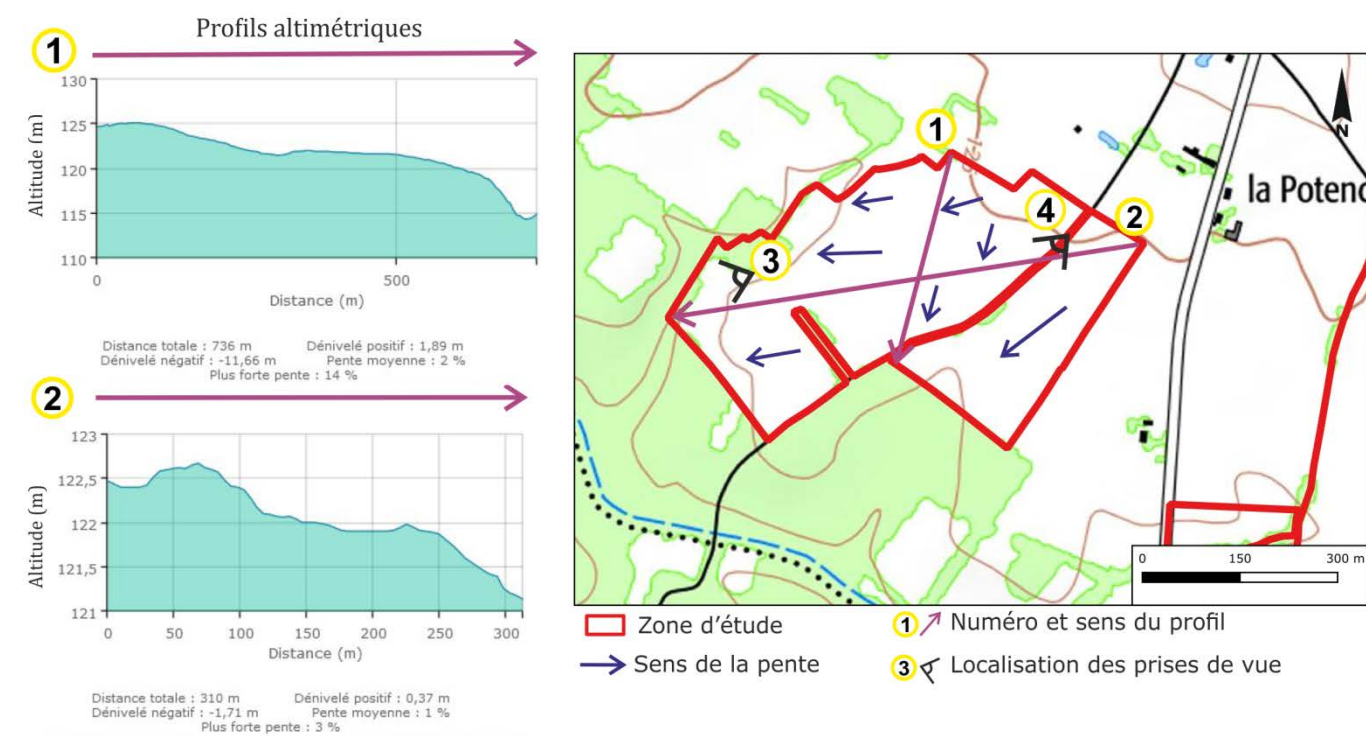
La zone d'étude du projet de parc photovoltaïque s'inscrit sur le relief du plateau issigeacois, au sud de la commune de Faux. Globalement plane. La zone d'étude est toutefois orientée vers le sud-ouest en direction du ruisseau de la Conne.

La zone d'étude est séparée du ruisseau par un talus d'un mètre environ.

● Zone ouest

La zone ouest d'étude est orientée en direction de thalwegs plus marqués en comparaison de la zone est d'étude. Ces thalwegs sont orientés vers le sud-ouest, en direction du lit de la Conne.

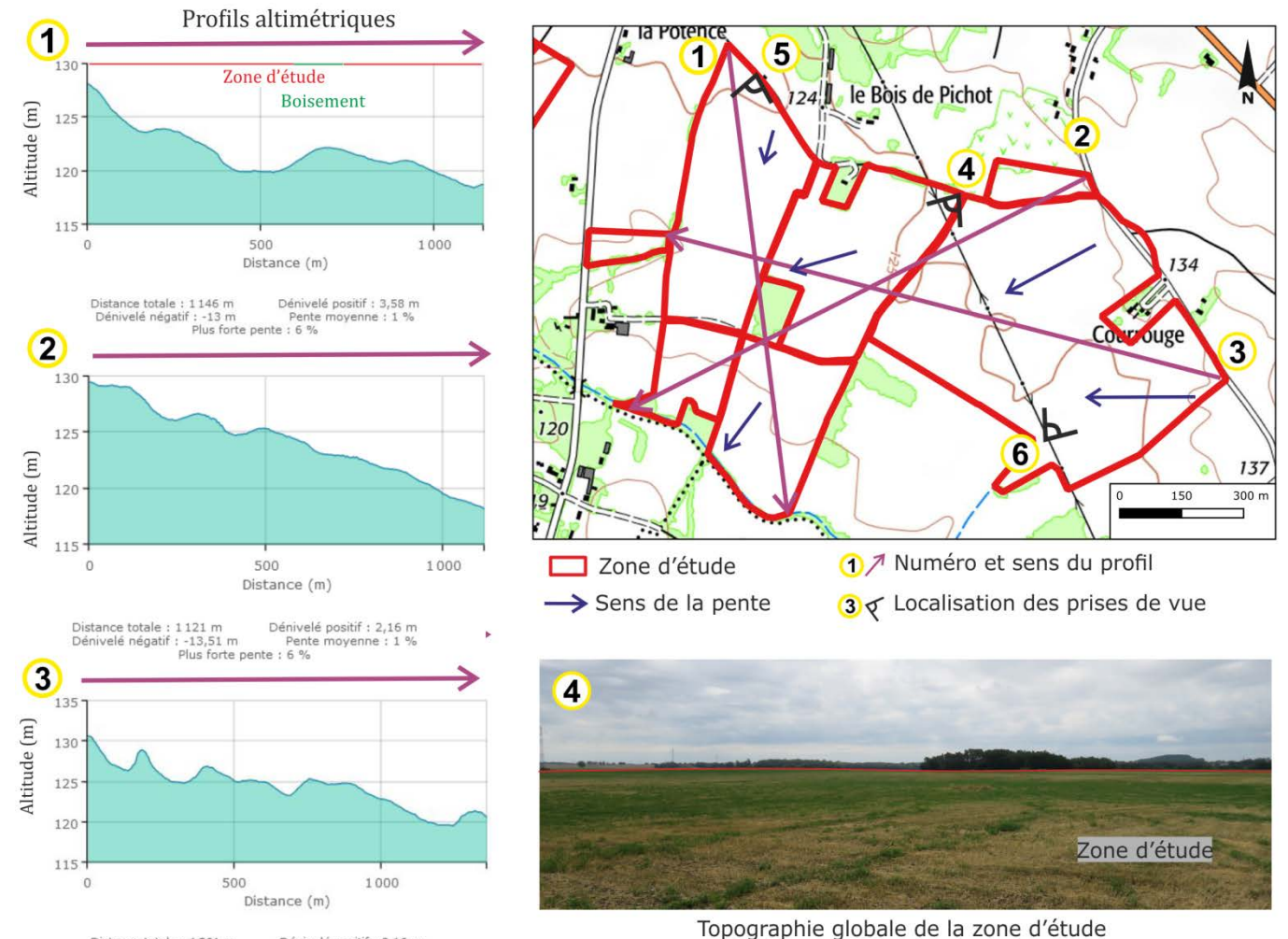
Le point haut de la zone ouest d'étude est localisé à 126 m NGF environ au nord de la zone tandis que le point bas est situé à 114 m NGF, au niveau du thalweg à l'ouest de la zone. La pente est globalement orientée en direction du sud-ouest.



Topographie de la zone ouest d'étude  
(source : geoportail.gouv.fr)

● Zone est

Le point haut de la zone est d'étude est localisé à 134 m NGF environ à l'est de la zone (voir profils topographiques 2 et 3 et photographie 6 ci-après) tandis que le point bas est situé à 117 m NGF environ au sud-ouest de la zone est, aux abords du lit de la Conne (voir profil topographique 1 et photographie 5 ci-après).



Topographie de la partie est de la zone d'étude  
(source : geoportail.gouv.fr)

A l'échelle globale de la zone d'étude, l'altitude varie entre 114 et 134 m NGF. La pente globale est orientée en direction du sud-ouest. Les pentes moyennes sont inférieures à 7 % mais sont ponctuellement comprises entre 10 % et 15 % aux pointes ouest et est ainsi qu'au centre de la zone d'étude.

**Géologie et sols**

Le nord-est de la Dordogne est bordé par les derniers contreforts du Massif Central, composés de roches cristallines formées à l'ère primaire tandis que le reste du département est constitué de roches sédimentaires datant du Jurassique, du Crétacé et du Tertiaire.

La zone d'étude se situe dans le secteur du Périgord pourpre, dans le Bergeracois où l'on retrouve des couches géologiques allant du Secondaire au Quaternaire et affleurant de manière inégale sur le territoire.

La zone d'étude est concernée par les formations géologiques suivantes :

- Sur la majorité de la zone d'étude, « **Molasses du Fronsadais, partie moyenne. Faciès calcaires d'Issigeac** » (e7cC) ;

- Au nord-est de la zone est d'étude et sur l'est et les franges nord-ouest et nord de la zone est d'étude, « **Argiles et calcaires de Castillon** » (g1).

Localement, les horizons calcaires peuvent être surmontés par des argiles carbonatées verdâtres. Il est possible de faire une corrélation entre ces deux faciès appartenant à la base des molasses inférieures de l'Agenais, et les venues marines du secteur.

L'ensemble des sols de la zone d'étude sont des sols agricoles molassiques et calcaires. Au sud de la zone ouest d'étude, la présence de murets en pierre sèche et de pierres calcaires dispersées a été observée lors de la visite de terrain du 03/09/2021. Les murets qui délimitaient les parcelles agricoles dans cette zone ne sont pas entretenus.

La zone d'étude ne présente ni trace d'érosion ou fente de dessiccation.

### 3.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides

#### Eaux superficielles

La zone d'étude du projet de centrale photovoltaïque est localisée dans la région hydrographique de la Dordogne (P), le secteur hydrographique « *La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent de l'Isle* » (P5), le sous-secteur hydrographique « *La Dordogne au confluent du Couzeau (inclus)* » (P51) et au sein de la zone hydrographique « *La Conne* » (P513)<sup>10</sup>.

A l'échelle de la zone d'étude, les eaux pluviales s'infiltrent ou ruissellent en direction de la rivière de la Conne, dont le lit est limitrophe du sud de la zone d'étude, puis la Dordogne. Sur cette portion, le statut de la Conne est un cours d'eau intermittent qui devient permanent à environ 1,3 km au sud-ouest de la zone d'étude<sup>11</sup>.

La zone d'étude est inscrite au sein de la masse d'eau superficielle « *La Conne* » (FRFRR108\_8).

La zone d'étude n'est traversée par aucun cours d'eau. En revanche, le sud-ouest de la zone est d'étude est bordé<sup>12</sup> par le lit de la rivière de la Conne et le sud-est de la zone est par un affluent de la Conne. Lors de la visite de terrain du 03/09/2021, la Conne était à sec aux abords de la zone d'étude, de même que son affluent situé au sud-est de la zone est d'étude.

Le nord-ouest de la zone d'étude est longé par un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement. Au niveau de la pointe nord-ouest de la zone ouest d'étude, une zone d'infiltration des eaux, à sec lors de la visite de terrain du 03/09/2021, a été observée.

La masse d'eau « *La Conne* » possède un état écologique « moyen » et un état chimique « bon ». Cette masse d'eau fait l'objet de pressions portant sur l'azote diffus d'origine agricole, les altérations hydromorphologiques et les régulations des écoulements.

<sup>10</sup> La pointe est de la zone est d'étude est répertoriée au sein de la zone hydrographique « *Le Couzeau* » (P510) d'après le Système d'Information de l'Eau du Bassin Adour-Garonne (SIEAG). Cependant, les pentes identifiées (*geoportail.fr et visite de terrain du 03/09/2021*) ne concordent pas avec un ruissellement des eaux pluviales en direction du Couzeau. La cartographie établie dans le cadre du SIEAG est réalisée au 1/100 000<sup>e</sup>, échelle d'une plus faible précision que les données topographiques et que les observations de terrain du 03/09/2021.

#### Eaux souterraines

La zone d'étude est concernée par les masses d'eau souterraines suivantes :

- Masse d'eau libre : « *Molasses du bassin de la Dordogne* » (FRFG077) ;
- Masses d'eau captives :
  - « *Sables, graviers, galets et calcaire de l'éocène nord AG* » (FRFG071) ;
  - « *Calcaires du sommet du crétacé captif nord-aquitain* » (FRFG072) ;
  - « *Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain* » (FRFG073) ;
  - « *Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien* » (FRFG078) ;
  - « *Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif* » (FRFG080).

La masse d'eau souterraine libre (masse d'eau souterraine la plus superficielle) « *Molasses du bassin de la Dordogne* » (FRFG077) qui concerne la zone d'étude présente un état quantitatif « bon » et un état chimique « mauvais ».

La visite de terrain du 03/09/2021 a permis de constater la présence d'un puits au sein de la zone d'étude, localisé à 55 m au nord-est de la source de l'affluent de la Conne. D'une profondeur de 2 m environ, le puits est alimenté par trois canalisations. Il était sec lors de la visite de terrain.

Le sud-ouest des zones ouest et est d'étude ainsi que la pointe sud-est de la zone est d'étude concernés par une zone potentiellement sujette aux inondations de cave (fiabilité faible).

#### Captages et usages des eaux superficielles et souterraines

La zone d'étude n'est concernée par aucun captage ou périmètre de protection de captage en eau potable.

L'eau issue de la zone hydrographique « *La Conne* » (P513) est utilisée pour l'eau potable, en provenance de la nappe captive uniquement, et l'irrigation, en provenance des retenues à 99 %.

#### Zones humides

*Dans le cadre du projet de Faux, un dossier de délimitation de zones humides a été réalisé par le bureau d'étude CERMECO. Ce dossier est joint en annexe de l'étude d'impact.*

Les données bibliographiques de modélisation<sup>13</sup> font état d'une grosse zone potentiellement humide sur la zone d'étude. En effet, quasiment toute la partie est de la zone d'étude est concernée, avec une probabilité assez forte, voire forte.

Dans ce contexte, les définitions et localisations des zones humides présentes dans l'emprise de ce projet doivent être précisées à partir de relevés de terrain.

La campagne de terrain a permis d'identifier 16 habitats dans l'aire d'étude écologique, dont aucun n'est déterminant de milieux humides. Les sondages pédologiques ont majoritairement fait état de sols moyennement épais. Sur les 31 sondages pédologiques réalisés, aucun ne présente des traces

<sup>11</sup> Source : IGN SCAN 25.

<sup>12</sup> Le sud des parcelles cadastrales n°1009 et 1010 section C situés au sud de la zone d'étude interceptent le nord du lit de la Conne et sa ripisylve. Dans le cadre du projet, le périmètre de la zone d'étude ne comprend pas ces éléments.

<sup>13</sup> US InfoSol, UMR SAS, INRA Orléans et Agrocampus Ouest.



d'hydromorphie, qui se prolongent au-delà de 25 cm. Ils ne sont donc pas déterminants de zone humide.

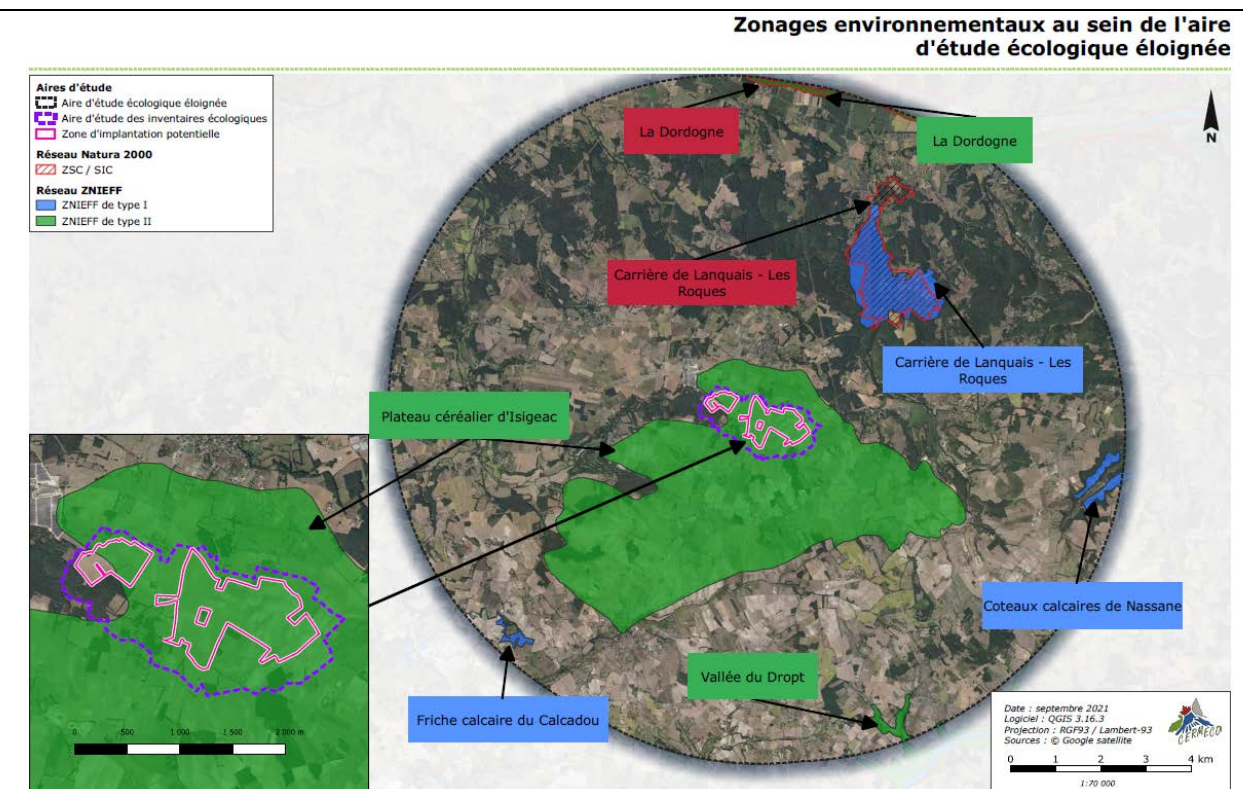
Aucune zone humide n'a pu être identifiée dans l'emprise de la zone d'étude.

### 3.4. Faune, flore et habitats naturels

#### 3.4.1. Zonages environnementaux

Les terrains étudiés sont localisés à proximité des zonages suivants :

Identifiant	Nom	Intérêt(s)	Distance par rapport aux terrains à étudier
<b>Natura 2000 ZSC / SIC</b>			
FR7200808	Carrière de Lanquais – Les Roques	Chiroptères	2,5 km au nord-est
FR7200660	La Dordogne		6,8km au nord
<b>ZNIEFF de type I</b>			
720030099	Carrière de Lanquais – Les Roques	Flore	2,4 km au nord-est
720014273	Coteaux calcaires de Naussanes	Flore, Habitats, Maintien des sols	6 km à l'est
720014240	Friche calcaire du Calcadou	Oiseaux, Flore	6,4 km au sud-ouest
<b>ZNIEFF de type II</b>			
720012946	Plateau céréaliier d'Issigeac	Oiseaux, Flore	Inclus
720030006	Vallée du Dropt	Habitats, Flore, régulation hydraulique	5,8 km au sud-est
720020014	La Dordogne	Flore	6,8 km au nord



### 3.4.2. Inventaires écologiques

Les campagnes de terrain réalisées par CERMECO ont permis d'identifier 15 habitats dans l'aire d'étude écologique du projet ayant des **enjeux phytoécologiques** « nuls à modérés » et 2 mosaïques d'habitats de végétation<sup>14</sup> ayant des enjeux phytoécologiques « faibles » :

Synthèse des enjeux phytoécologiques des habitats de végétation

Habitat	Enjeu phytoécologique
Pelouse xérophile	<b>MODÉRÉ</b>
Prairie mésohygrophile	<b>FAIBLE</b>
Prairie de fauche	<b>FAIBLE</b>
Haie arborée	<b>FAIBLE</b>
Chênaie sessile	<b>FAIBLE</b>
Bois de feuillus	<b>FAIBLE</b>
Bois mixte	<b>FAIBLE</b>
Ruisseau	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Mare temporaire	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Friche rudérale	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Friche mésophile	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Fourré mésophile	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Haie mésophile	<b>TRÈS FAIBLE</b>
Culture	<b>NUL</b>
Zone d'habitation	<b>NUL</b>

Synthèse des enjeux phytoécologiques des habitats de végétation en mosaïque

Habitat	Enjeu phytoécologique
Friche mésophile x Bois de feuillus	<b>FAIBLE</b>
Bois de feuillus x Zone d'habitation	<b>FAIBLE</b>

Les données bibliographiques à disposition font état de 32 espèces végétales présentant un enjeu de conservation dans les environs du projet, dont six d'entre elles ont été observées dans l'aire d'étude. Les campagnes d'inventaire menées par CERMECO ont ainsi permis d'inventorier **199 espèces végétales dans l'aire d'étude**.

Dix espèces comportant des enjeux de conservation ont été identifiées dans l'aire d'étude : une espèce à enjeu modéré : la Fritillaire pintade et neuf espèces à enjeu faible : le Bugle petit-pin, le Cardoncelle mou, le Chèvrefeuille de Toscane, la Germandrée botryde, la Scabieuse pourpre foncé, la Scille à deux feuilles, le Sérapias en soc, le Trèfle à feuilles étroites et la Vesce de Bithynie.

Au sein de l'aire d'étude du projet, les enjeux floristiques sont globalement **TRÈS FAIBLES**, localement **FAIBLES** principalement au sud-ouest et **MODÉRÉS** très localement ;

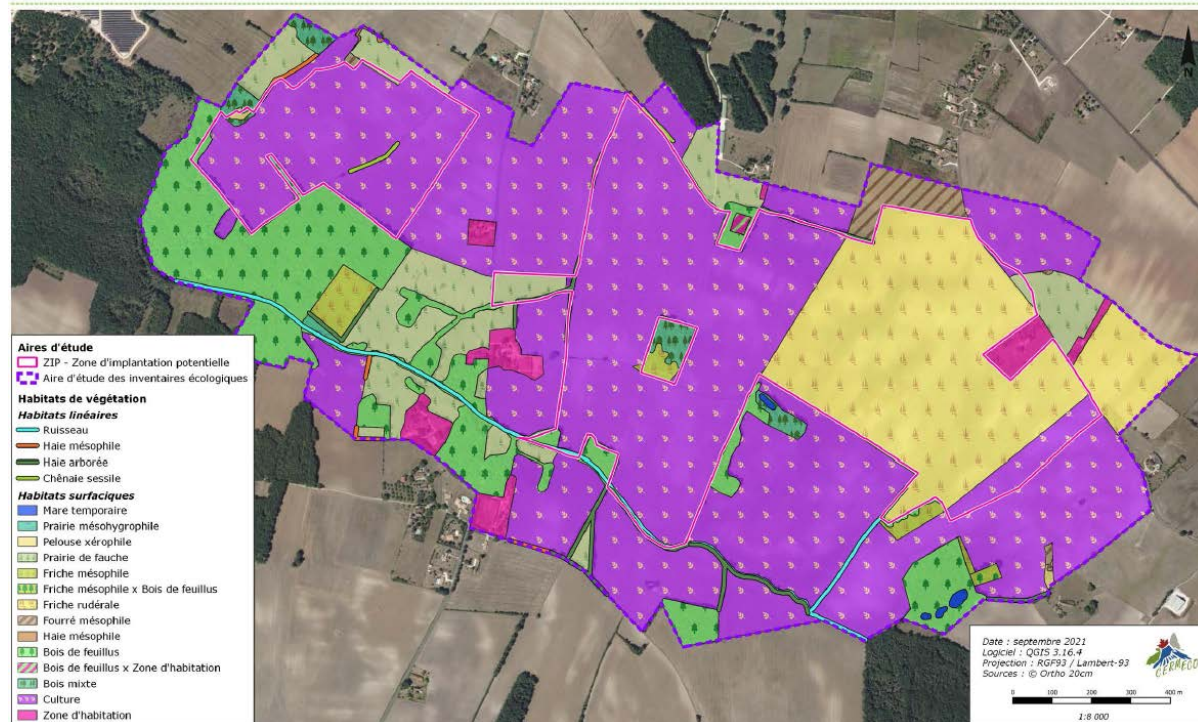
**Quatre espèces protégées** ont été identifiées : le Bugle petit-pin, la Fritillaire pintade, la Scille à deux feuilles et la Scabieuse pourpre foncé.

**Aucune espèce exotique envahissante** avérée n'est présente dans l'aire d'étude.

Localisation de la flore à enjeux



Habitats de végétation



**D'un point de vue faunistique**, 122 espèces ont été recensées dans l'aire d'étude, ce qui s'avère être une diversité spécifique plutôt élevée au regard du contexte local.

Les principaux enjeux locaux pour la faune, hiérarchisés comme modérés, concernent : la Cisticole des joncs, le Damier de la Succise, l'Elanion blanc, le Hibou petit duc, le Milan royal, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

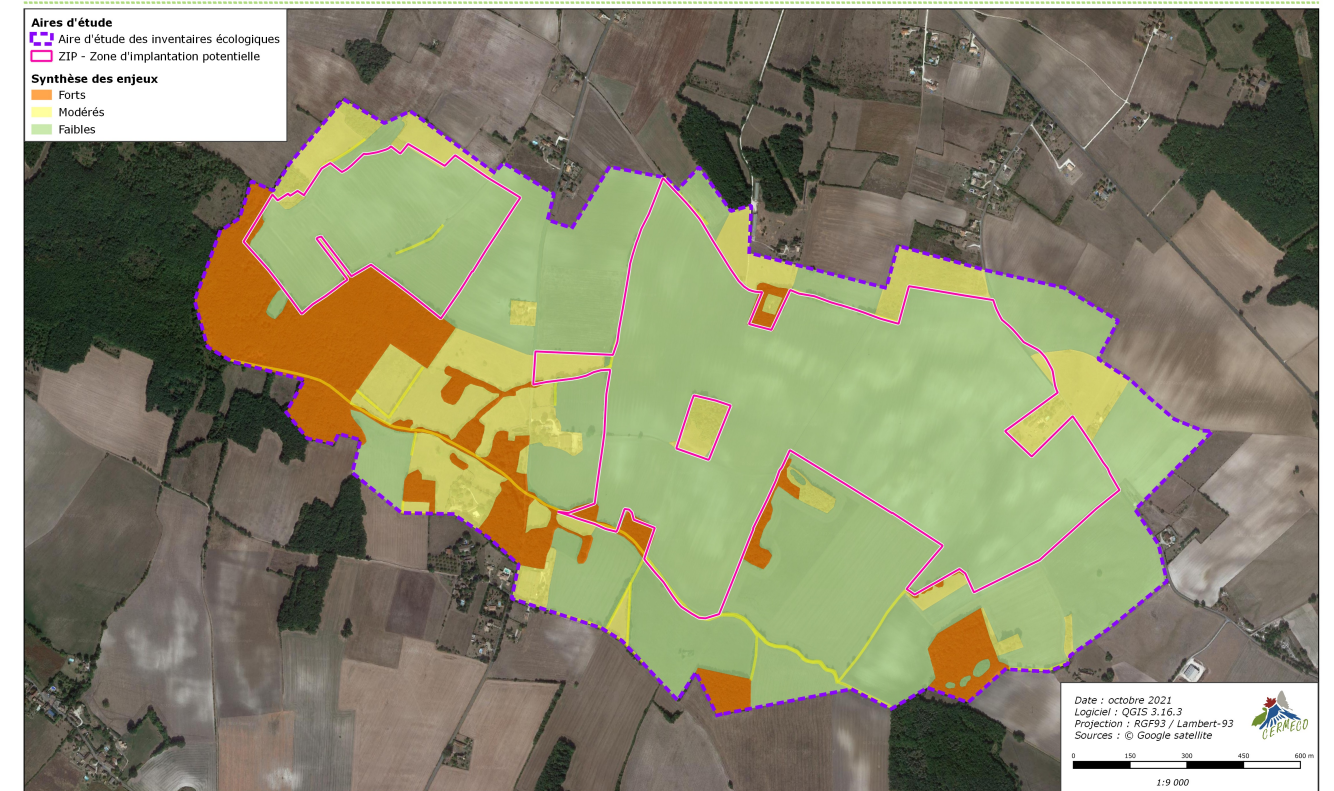
<sup>14</sup> Les mosaïques d'habitats peuvent présenter un enjeu de conservation différent des habitats qui les composent.

Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.

L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Bois de feuillus	Faibles	Modérés	Modérés	Forts	Faibles	Très faibles	Forts
Bois de feuillus	Faibles	Modérés	Modérés	Forts	Très faibles	Très faibles	Forts
Bois de feuillus x Zone d'habitation	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Bois mixte	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Faibles	Très faibles	Modérés
Bois mixte	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Chênaie sessile	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Très faibles	Modérés
Culture	Nuls	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles
Fourré mésophile	Très faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Friche mésophile	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Modérés
Friche mésophile x Bois de feuillus	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Modérés
Friche rudérale	Très faibles	Modérés	Modérés	Faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés
Haie arborée	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés	Très faibles	Faibles	Modérés
Haie mésophile	Très faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Modérés
Mare temporaire	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Pelouse xérophile	Modérés	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Prairie de fauche	Faibles	Faibles	Modérés	Faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Prairie mésohygrophile	Faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés	Modérés
Ruisseau	Très faibles	Modérés	Faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Modérés
Zone d'habitation	Nuls	Faibles	Très faibles	Modérés	Nuls	Nuls	Modérés

Synthèse des enjeux



Toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

### 3.5. Paysage

Des aires d'études paysagères spécifiques ont été définies pour étudier cette thématique (aire d'étude éloignée, intermédiaire et rapprochée). Elles permettent d'aborder le paysage à diverses échelles.

#### Enjeux paysagers

Le paysage de l'aire d'étude intermédiaire est marqué par la prédominance d'un plateau agricole ponctué de petits boisements, contrastant avec les boisements plus importants aux abords des vallées naissantes des ruisseaux de la Conne et du Couzeau.



Topographie de plateau globalement plane au sein de l'aire d'étude intermédiaire  
Vallon boisé surplombant la vallée du Couzeau à droite de la photographie

Le plateau, majoritairement occupé par des parcelles agricoles de grande envergure, ouvre les perceptions visuelles, ponctuellement limitées au droit des haies, des boisements et des zones urbanisées. En revanche, à mesure que les vallons se creusent en direction des deux ruisseaux, le relief et la végétation viennent fermer progressivement les perceptions et offrent un paysage plus intimiste.

Les perceptions visuelles sont donc conditionnées par ces deux composantes que sont la topographie et la végétation. De légers surplombs offrent des points de vue sur le plateau.

Le réseau hydrographique est discret dans le paysage. Les eaux pluviales s'infiltrent ou ruissellent en direction des vallons aux abords de la Conne et du Couzeau.

Le bâti est en partie composé d'habitations isolées ou de hameaux épars au sein desquels cohabitent un bâti ancien de qualité et des constructions plus récentes. L'habitat au sein des centres-villages se compose de constructions d'architecture traditionnelle tandis que les habitations pavillonnaires se développent dans les dents creuses ou en doigt de gant le long de la RD 19 ou des voiries secondaires.



Toiture surmontée d'un épi de faîtage



Construction récente à la façade enduite, à tuile canal, et dotée de chaînes d'angle

Quelques bâtiments agricoles, un château d'eau et un parc photovoltaïque sont présents.

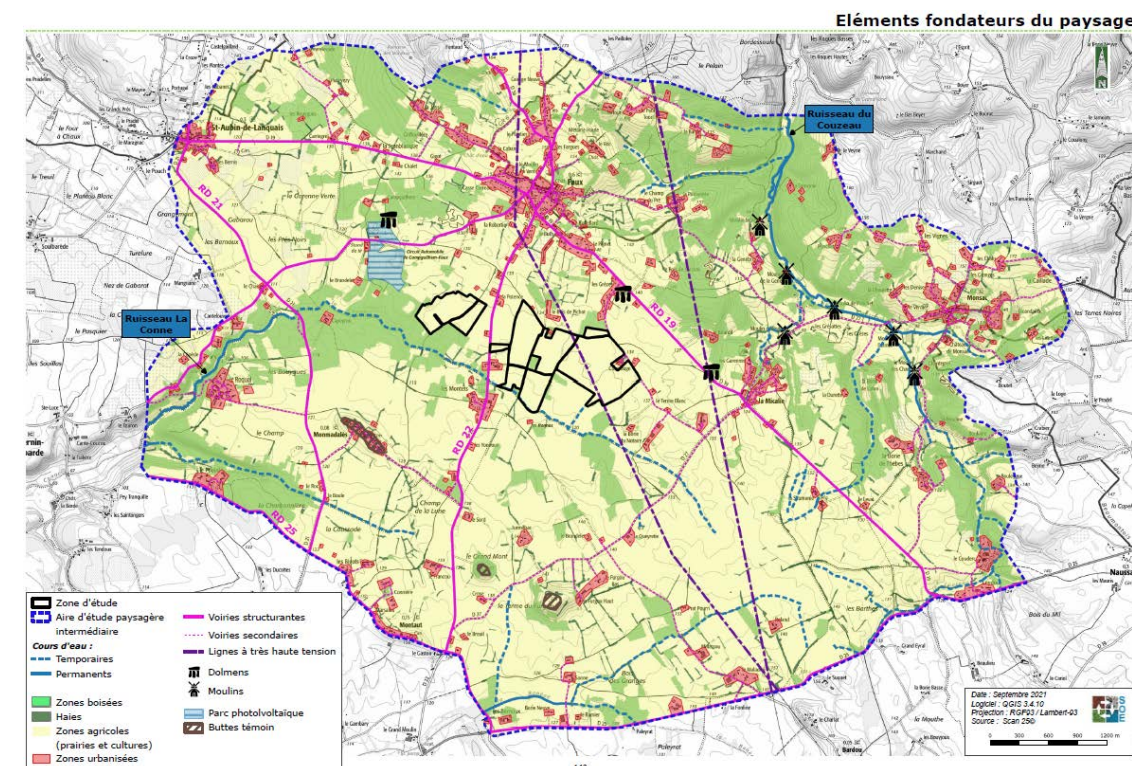


Château d'eau



Parc photovoltaïque

La planche ci-après illustre les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.



## Sites et paysages

Aucun monument historique n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères rapprochée et intermédiaire.

Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée, notamment à Issigeac et Beaumont-du-Périgord. Le monument historique le plus proche est situé à 4,6 km au sud-est de la zone d'étude.



Maisons partiellement inscrites sur la place du marché du Beaumont-du-Périgord

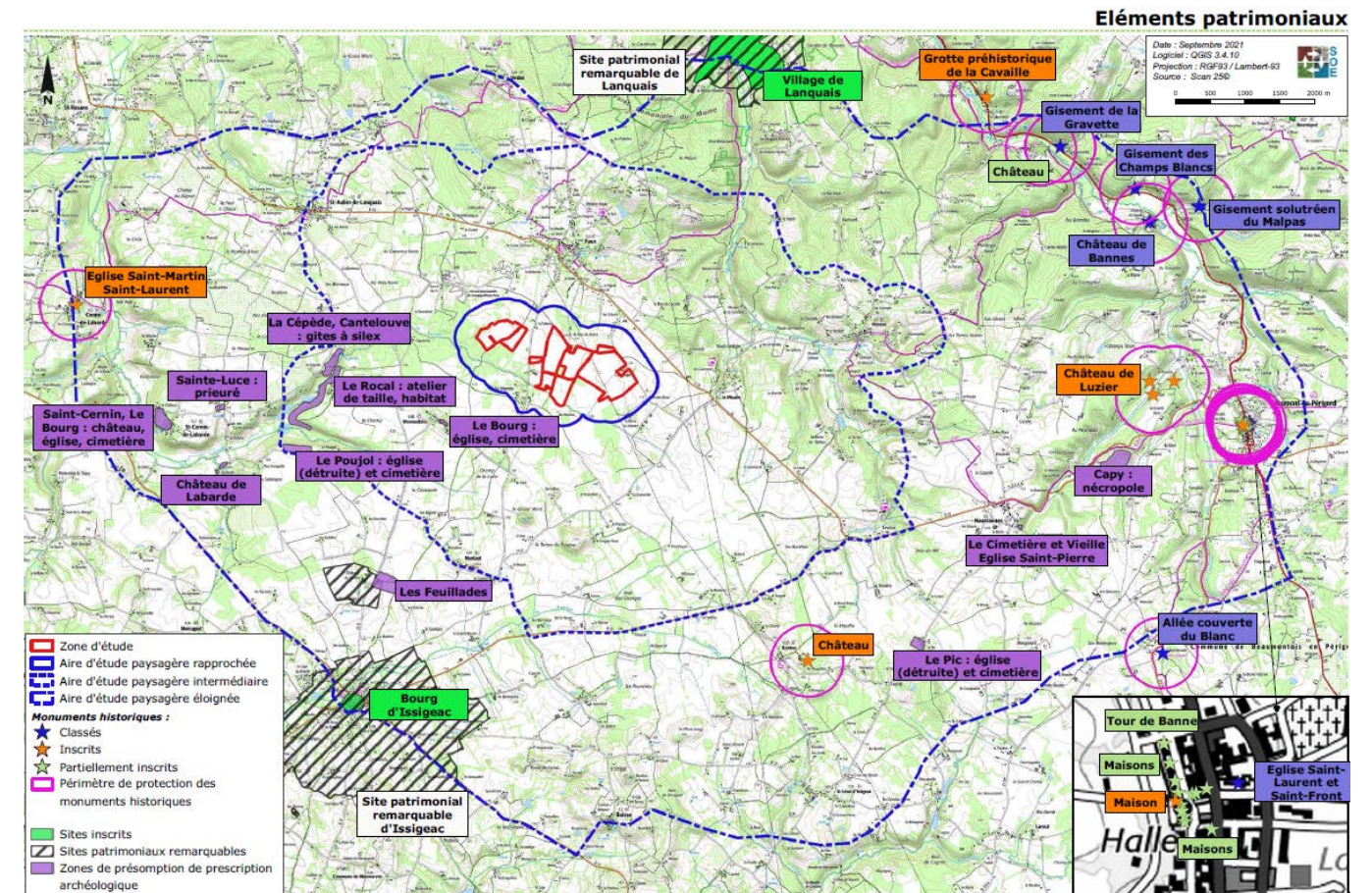


Palais des Evêques (ancien)



Eglise à Issigeac

La zone d'étude n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines. Cependant, au vu de sa surface et de la proximité avec la Conne, le SRA Nouvelle-Aquitaine indique dans sa réponse en date du 06/10/2021, que le projet devrait faire l'objet d'un diagnostic d'archéologique préventive. En effet, le secteur est connu pour abriter de « nombreux mégalithes et une occupation néolithique dense ».



Deux sites inscrits sont recensés au sein de l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 4 km au nord-est de la zone d'étude.

Deux Sites Patrimoniaux Remarquables sont localisés au sein de l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 3,6 km au sud-ouest de la zone d'étude.

Il existe d'autres éléments faisant partie du patrimoine du secteur d'étude (églises, lavoirs, dolmens, moulins).

**Les enjeux visuels**

Les enjeux visuels peuvent être synthétisés de la façon suivante :

Localisation <sup>15</sup>		Enjeux visuels	
		Zone ouest	Zone est
Aire d'étude paysagère éloignée	Axes de transport	Nuls	Nuls
	Habitations	Nuls	Nuls
Aire d'étude paysagère intermédiaire	Axes de transport	RD 22	RD 22
		Sentier de liaison inter-boucle	Route des Grèzes
		Route de la Robertie	Sentier de randonnée « La Boucle Falloise » <sup>16</sup>
		RD 19 RD 27	RD 19
		Nuls depuis les autres secteurs	Sentier de randonnée « La Boucle de Faux » <sup>17</sup> RD 27
	Habitations	« Camp d'Issigeac »	« Camp d'Issigeac »
		(école + habitations + stade + atelier) « La Robertie » (habitations)	« La Robertie » (habitations)
		Nord-ouest du centre-bourg de Faux (le long de la RD 19 et de la route de Lajasse)	« Les Grèzes »
		Nuls depuis les autres secteurs	« Courrouge » Sud-est du centre-bourg de Faux (le long de la RD 19) « Le Buth » <sup>18</sup>

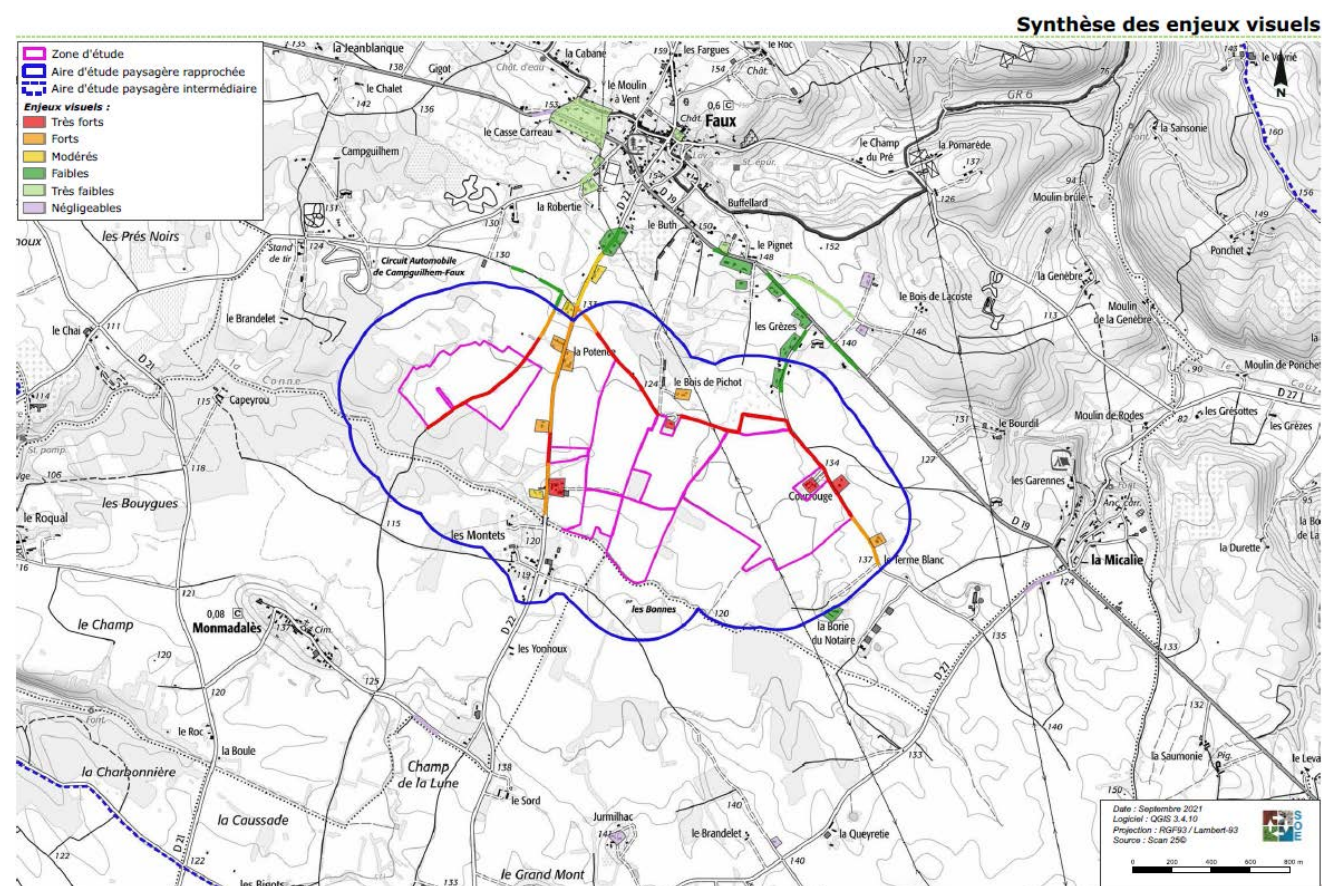
Localisation <sup>15</sup>		Enjeux visuels	
		Zone ouest	Zone est
Aire d'étude paysagère rapprochée	Voiries	RD 22 Sentier de liaison inter-boucle	RD 22 Sentier de randonnée « La Boucle Falloise » <sup>19</sup>
		Sentier de randonnée « La Boucle Falloise » <sup>20</sup>	Route des Grèzes
		Nuls depuis les autres secteurs	
	Habitations	« Le Montet ouest »	« Courrouge »
		« Le Montet est »	« Le Montet est » « La Potence »
		« La Potence »	« Le Terme blanc » « Le Montet ouest »
		Nuls depuis les autres secteurs	« Les Grèzes »
		Nuls depuis les autres secteurs	
	Monuments historiques	Nuls	Nuls
	Sites inscrits et classés	Nuls	Nuls
Autres sites remarquables et éléments patrimoniaux	Eglise de Faux (clocher)	Nuls	
	Nuls depuis les autres secteurs	Nuls depuis les autres secteurs	

<sup>15</sup> Les dénominations utilisées afin de désigner les habitations sont basées sur les données cadastrales des lieux-dits (source : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)). Les dénominations de l'IGN Scan 25 peuvent différer.

<sup>16</sup> Voir cartographie des sentiers de randonnée en page 94.

<sup>17</sup> Voir cartographie des sentiers de randonnée en page 94.

<sup>18</sup> Des habitations à l'est du lieu-dit « Le Buth » sont situées à proximité du lieu-dit « Le Bois de Lacoste » sur la carte IGN 25. L'appellation « Le Buth » sur la carte IGN 25 est éloignée de ces habitations.



### 3.6. Contexte économique et humain

La commune de Faux se situe au sud du département de la Dordogne, au sein de la région naturelle du Périgord bergeracois.

La zone d'étude est située dans un contexte rural. Elle est localisée<sup>21</sup> à 13,8 km environ au sud-est de Bergerac et à 8,7 km au nord-ouest de Beaumont-du-Perigord.

La RD 19 traverse le territoire communal de Faux du nord-ouest au sud-est et intercepte la RD 22 au niveau du centre-bourg de la commune.

Quelques voies communales sillonnent le reste du territoire de Faux (RD 36, VC n°202, VC n°203, Route de la Robertie) ainsi que des chemins ruraux.

Le bassin de vie du secteur est Lalinde.

#### 3.6.1. Population et habitat

Le nombre d'habitants de la commune de Faux est très faible (639 habitants en 2018). La population de la commune de Faux a augmenté de 24 % depuis la fin des années 1960.

L'ERP le plus proche de la zone d'étude est situé à 120 m au nord-est la zone ouest d'étude. Quelques équipements sont disponibles sur la commune de Faux.



Mairie, agence postale et bibliothèque municipale



Stade de football

#### 3.6.2. Activités économiques

Le secteur de Bergerac constitue la zone d'emploi du secteur d'étude tandis que le bassin de vie est la ville de Lalinde.

Le secteur du commerce de gros et de détail, du transport, de l'hébergement et de la restauration est la base de l'économie locale.

<sup>21</sup> Distance par rapport aux mairies de Bergerac et Beaumont-du-Périgord.

Une épicerie-bar-tabac, une boulangerie, un pôle médical, un garage et des entreprises du bâtiment sont implantés sur le territoire communal de Faux.



Boulangerie à Faux



Bâtisse regroupant une épicerie de proximité (Vival), un bar et un bureau de tabac à Faux



Parcelles agricoles au sein de la zone d'étude

### 3.6.3. Activités industrielles

Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Faux.

Trois sites BASIAS sont recensés sur le territoire communal de Faux. Le site BASIAS le plus proche est localisé à 840 m au nord de la zone d'étude.

Un site ICPE est localisé sur la commune de Faux. Il s'agit d'une ancienne activité relative au stockage et à la récupération de métaux.

### 3.6.4. Activités agricoles

L'activité agricole sur la commune de Faux est tournée vers la polyculture et le polyélevage.

Ces 30 dernières années, la surface en cultures permanentes, la SAU et la surface toujours en herbe ont augmenté tandis que le nombre d'exploitations agricoles, le travail et le cheptel ont diminué. La SAU représente une part importante du territoire communal (69 %).

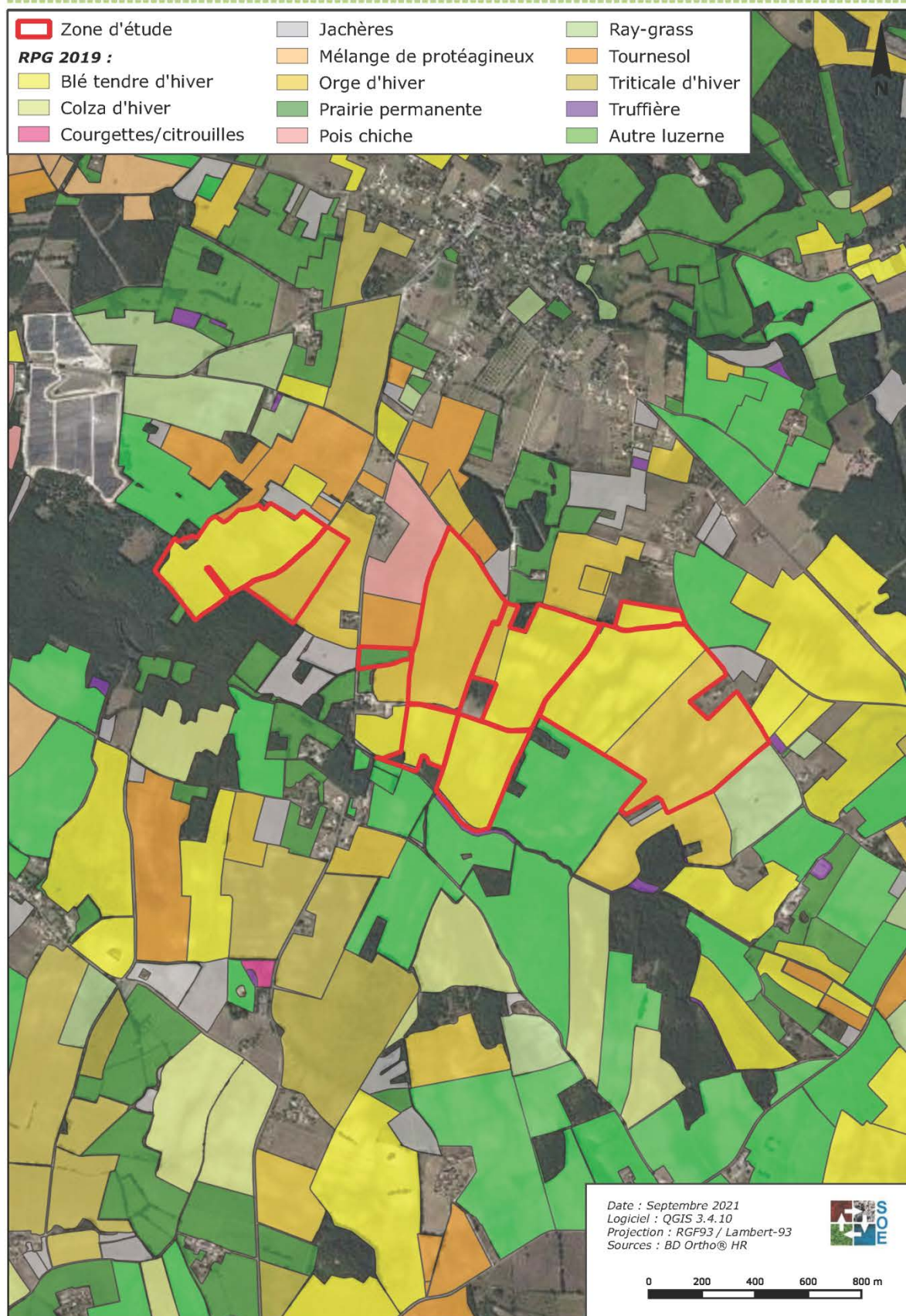
La commune est concernée par 15 statuts de qualité et d'origine.

La quasi-totalité de la zone d'étude (98 ha environ) a été déclarée au Registre Parcellaire Graphique ces cinq dernières années.

**Une étude préalable agricole sera donc nécessaire au projet. La société soeur d'Akuo, nommée « Agriterra », réalise cette EPA, toutefois indépendante de la présente étude d'impact.**



### Registre Parcellaire Graphique 2019



### 3.6.5. Voisinage

La zone d'étude se situe dans un contexte à caractère rural. Les constructions recensées à proximité, regroupées en hameaux ou isolées, sont éparées.

Dans un rayon de 500 m, on notera la présence<sup>22</sup> de :

Habitations/constructions Lieux-dits	Commune	Distance par rapport à la zone est d'étude	Distance par rapport à la zone ouest d'étude
« Courrouge »	Faux	Limitrophe au nord-est	1,4 km à l'est
« Le Montet est »		Limitrophe au nord	680 m à l'est
« La Potence »		225 m à l'ouest	120 m au nord-est et au sud-est
« Le Montet ouest »		240 m au sud-ouest	200 m au sud-est
« Les Grèzes »		80 m au nord-est <sup>23</sup>	700 m à l'est
« Le Terme Blanc »		160 m à l'est	1,6 km au sud-est
« Le Brandelet » (parc photovoltaïque)		1,2 km au nord-ouest	260 m à l'ouest
« Camp d'Issigeac »		380 m au nord-est	515 m au nord-est
« La Robertie »		420 m au nord-est	500 m au nord-est
« Les Montets »	Monmadalès	170 m au sud-ouest	440 m au sud-est

Un parc photovoltaïque, exploité par la société Urbasolar, est localisé à 260 m au nord-ouest de la zone d'étude. D'une superficie de 16 ha, il a été implanté au droit d'un ancien circuit automobile et ball-trap, après que le site ait été dépollué.

Sa mise en service date de 2018. La puissance de la centrale est de 11,4 MWc pour une production annuelle de 13 733 MWh (source : [urbasolar.com](http://urbasolar.com)).

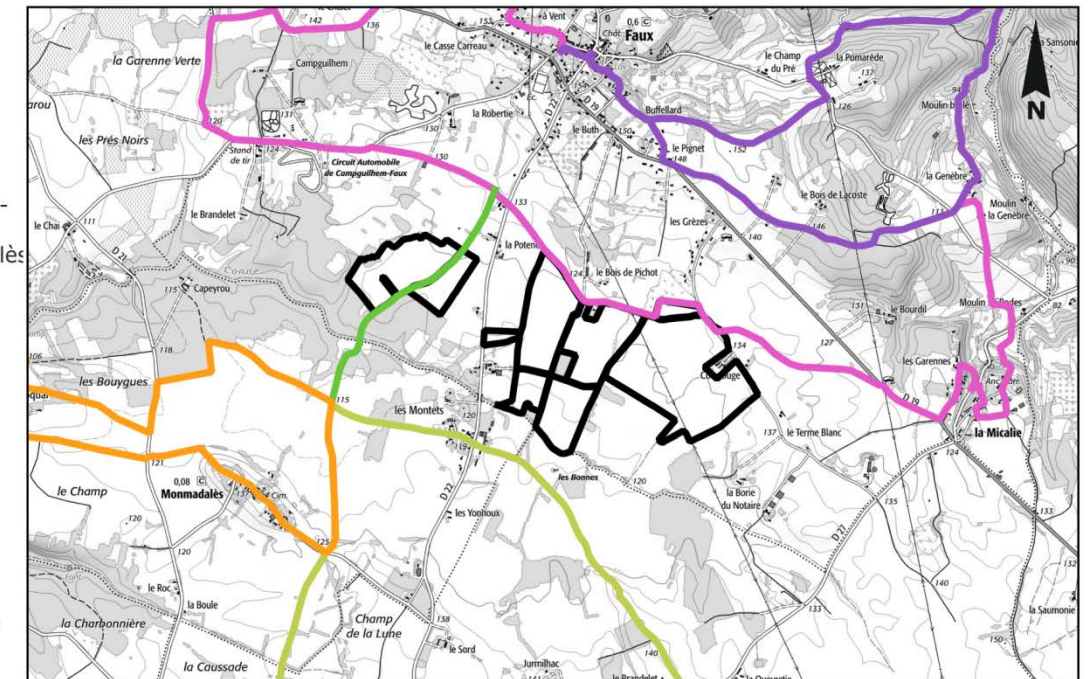


Panneau de signalisation du parc photovoltaïque

<sup>23</sup> Distance mesurée depuis la haie. Distance entre le potager et la ZIP : 10 m.



- Zone d'étude
- Sentiers de randonnée
- Boucle de Faux
- Boucle Falloise
- Liaison interboucle
- Boucle de Marsalou - Montaut
- Boucle de Monmadalès



Cartographie des sentiers de randonnée dans le secteur d'étude

La zone d'étude est localisée au sud du territoire communal de Faux, à 1,1 km au sud du centre-village de Faux (mairie).

### 3.6.6. Hébergement, loisirs et activités touristiques

L'offre d'hébergement touristique sur la commune même est moyenne. L'hébergement touristique le plus proche de la zone d'étude est localisé à 120 m au nord-est de la zone ouest d'étude.

Dotée d'une épicerie-bar-tabac et d'une architecture en centre-bourg de qualité, la commune reste relativement peu touristique.

Plusieurs associations sont actives sur la commune de Faux.

La zone d'étude, située dans un contexte rural, ne fait l'objet d'aucun attrait touristique particulier.

Une liaison inter-boucle de randonnée traverse le nord-ouest de la zone ouest d'étude. Un autre sentier de randonnée est limitrophe du nord de la zone est d'étude. Il s'agit de la « Boucle Falloise ».

### 3.6.7. Infrastructures de transport

La zone d'étude n'est pas concernée par les zones de servitudes aéronautiques.

La ligne ferrée la plus proche est située à 7,3 km au nord de la zone d'étude.

La zone d'étude est accessible depuis la RN 21, puis la RD 25 et la RD 14/14E en provenance de Villeneuve-sur-Lot ou la RD 19 en provenance de Bergerac, et enfin la RD 22 et des chemins ruraux aux abords et au sein de la zone d'étude.

## 3.7. Qualité de vie et commodité du voisinage

### 3.7.1. Contexte sonore

Le site étudié, implanté dans un contexte rural, est situé de part et d'autre de la RD 22 et à l'est de la route des Grèzes.

L'ambiance sonore sur la zone d'étude est donc marquée par les déplacements de véhicules sur ces voies de circulation. Les activités agricoles et domestiques locales pourront également être à l'origine d'émissions sonores ponctuelles.

### 3.7.2. Vibrations

Le secteur n'est marqué par aucune vibration particulière.

Quelques opérations liées aux activités agricoles locales peuvent être à l'origine de vibrations ponctuelles. Les vibrations liées aux déplacements routiers de la RD 22 et de la route des Grèzes ne sont ressenties qu'aux abords immédiats de ces voiries.

### 3.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les sources de pollution sur la commune sont essentiellement liées au passage de véhicules sur les voiries locales, aux émissions domestiques ainsi qu'aux activités agricoles et industrielles.

La qualité de l'air est marquée par les émissions routières liées à la présence de la RD 22 et de la route des Grèzes, et dans une moindre mesure, aux chemins agricoles à proximité. Ces nuisances sont limitées aux bordures de la zone d'étude.

### 3.7.4. Émissions lumineuses

Le site, implanté de part et d'autre de la RD 22 et longé sur sa bordure est par la route des Grèzes, est marqué par les émissions lumineuses des véhicules en transit sur ces axes de circulation en période nocturne ainsi que par les émissions lumineuses ponctuelles des engins agricoles.

Le parc photovoltaïque voisin n'est pas susceptible de contribuer aux émissions lumineuses aux abords du site, à l'exception de travaux de maintenance nocturnes.

### 3.7.5. Hygiène et salubrité publique

La commune de Faux est dotée d'une station d'épuration conforme lors du dernier contrôle réalisé. L'assainissement collectif et non collectif sont assurés en régie par la commune.

L'eau potable est distribuée par le SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois qui délègue la gestion à la société Suez. L'eau d'alimentation présentait une qualité bactériologique conforme et une qualité physico-chimique non-conformes aux limites de qualité le 19/08/2021.

Le SMD3 assure la collecte, le transport et le traitement des déchets. La déchetterie la plus proche de la zone d'étude et située à 5 km au sud-ouest de la zone d'étude.

### 3.7.6. Réseaux divers

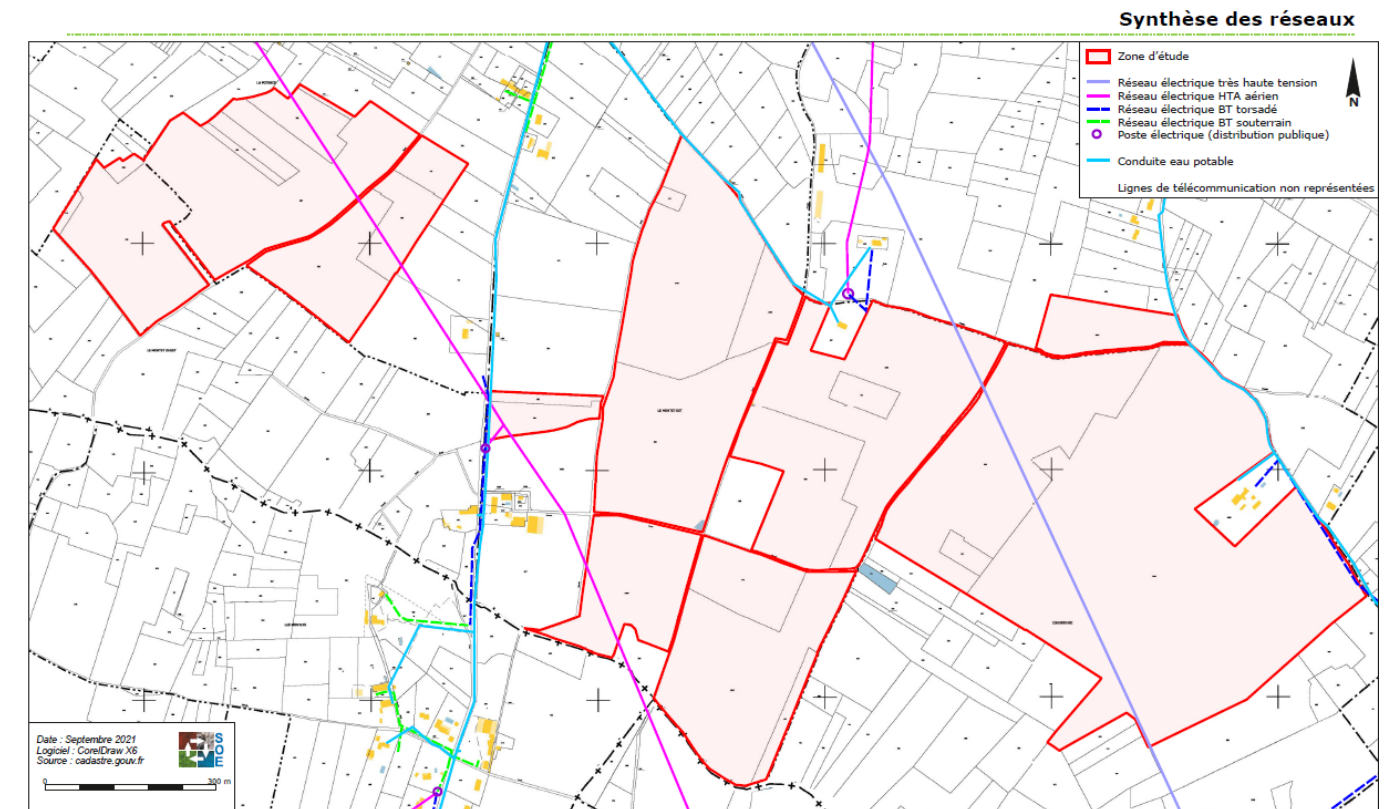
Des conduites d'eau potable longent les franges ouest, nord-ouest, nord et est et sud-est de la zone est d'étude, le long de la RD 22, d'un chemin rural et de la route des Grèzes.

De nombreuses lignes électriques interceptent ou bordent la zone d'implantation potentielle du projet, à savoir une ligne électrique HTA interceptant les zones ouest et est de la ZIP, ainsi qu'une ligne THT interceptant l'est de la ZIP en son centre.

Le gestionnaire de réseau électrique RTE a été sollicité en date du 05/01/2022. Cette sollicitation n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Aucune borne ou réserve incendie n'a été recensée à proximité de la zone d'étude.

Les principales recommandations du SDIS 24 concernant l'accessibilité, la défense et la lutte contre l'incendie ont été transmises en date du 10/09/2021.



### 3.8. Conclusion : les sensibilités du site étudié

L'analyse de l'état initial de l'environnement fait apparaître les sensibilités suivantes sur les terrains étudiés :

- **Risque feu de forêt** : bien qu'occupée par des parcelles agricoles au caractère peu inflammable, la zone d'étude est exposée au risque d'incendie de feu de forêt selon la cartographie établie par la DDT 24, en raison des boisements bordant certaines franges de la zone d'étude.
- **Risque inondation et hydrologie** : Le sud-ouest de la zone d'étude est longé par la rivière de la Conne. Le sud-est de la zone d'étude est longé par un affluent de la Conne. Les eaux pluviales à l'échelle de la zone d'étude s'infiltrent ou ruissellent en direction de la Conne ou de son affluent.
- **Topographie** : Le secteur est marqué par un relief plan de plateau, légèrement orienté en direction du lit de la Conne au sud-ouest. La zone d'étude est localisée sur le versant d'un vallon globalement orienté à l'ouest.
- **Géologie** : Le secteur d'étude repose essentiellement sur des formations molassiques ainsi que des formations argileuses et calcaires. Les sols de la zone d'étude sont des sols molassiques agricoles. Des pierres sèches calcaires isolées ou assemblées en murets abandonnés sont localisées au sud-ouest de la partie ouest de la zone d'étude.
- **Milieus naturels** : L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la sensibilité écologique locale du bois de feuillus. C'est en effet à ce niveau que les principaux enjeux locaux ont été repérés.
  - D'un point de vue floristique, dix espèces présentent des enjeux de niveau modéré à faible.
  - Les bois de feuillus sont attractifs pour l'avifaune locale, pour les mammifères locaux et très attractifs pour les espèces de chiroptères locales. Les bois mixtes, les fourrés mésophiles, les friches rudérales, les haies mésophiles et le ruisseau sont des habitats attractifs pour l'avifaune locale. L'attractivité des bois mixtes, des friches rudérales et des prairies de fauche pour les mammifères locaux (hors chiroptères) a mené à une classification de ces habitats avec des enjeux modérés.
  - Les bois de feuillus en mosaïque avec la zone d'habitation, les bois mixtes, les chênaies sessiles, les haies arborées, le ruisseau et les zones d'habitation sont favorables à la reproduction, à la chasse et au transit des espèces de chiroptères locales.
  - Les friches mésophiles, les mélanges de friches mésophiles et de bois de feuillus, les pelouses xérophiles, les prairies de fauche, ainsi que les prairies mésohygrophiles, constitue des habitats très attractifs pour l'entomofaune locale.
  - Les principaux enjeux locaux pour la faune, hiérarchisés comme modérés, concernent :
    - la Cisticole des joncs,
    - le Damier de la Succise,
    - l'Elanion blanc,
    - le Hibou petit duc,
    - le Milan royal,
    - la Pipistrelle commune,
    - la Pipistrelle de Nathusius.

➤ Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.

- **Paysage** : Le paysage de l'aire d'étude intermédiaire est marqué par la prédominance d'un plateau agricole ponctué de petits boisements, contrastant avec les boisements plus importants aux abords des vallées naissantes des ruisseaux de la Conne et du Couzeau. Le bâti est en partie composé d'habitations isolées ou de hameaux épars au sein desquels cohabitent un bâti ancien de qualité et des constructions plus récentes. Les perceptions visuelles sont majoritairement concentrées aux abords de la zone d'étude ainsi que depuis les légers surplombs au nord et à l'est de l'aire paysagère intermédiaire. Les enjeux visuels sont diffus sur le territoire bien que localement modérés à très forts.
- **Agricole** : La quasi-totalité de la zone d'étude, soit environ 98 ha, est recensée par le RPG des 5 dernières années. **La réalisation d'une étude préalable agricole sera donc nécessaire dans le cadre du projet.**
- **Loisirs** : Plusieurs sentiers de randonnée sillonnent le secteur d'étude. Une « *liaison inter-boucle* » de randonnée traverse le nord-ouest de la zone ouest d'étude. Un autre sentier de randonnée est limitrophe du nord de la zone est d'étude. Il s'agit de la « *Boucle Falloise* ».
- **Accès** : La zone d'étude est accessible depuis la RN 21, puis la RD 25 et la RD 14/14E en provenance de Villeneuve-sur-Lot ou la RD 19 en provenance de Bergerac, et enfin la RD 22 et des chemins ruraux aux abords et au sein de la zone d'étude.
- **Réseaux divers** : un réseau électrique HTA et un réseau électrique THT traversent la zone d'étude.

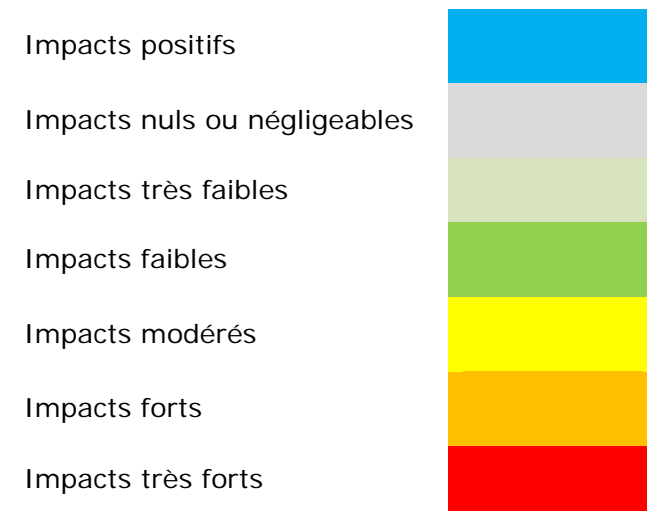
*Note : les enjeux des terrains étudiés diffèrent des incidences de l'emprise finale clôturée, au vu des nombreuses mesures E, R, C mises en place dans le cadre du projet final (cf chapitre suivant).*

## 4. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ATTENUATION

---

Voir tableau ci-après

Code couleur employé :



Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles	
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation		
<b>Risques majeurs</b>	<p>Risque d'aggravation de l'aléa inondation en aval</p> <p>Risque lié à la stabilité des sols</p> <p>Risque lié au feu de forêt</p>	<p>Risque d'aggravation de l'aléa inondation en aval</p> <p>Risque lié à la stabilité des sols</p> <p>Risque lié au feu de forêt</p>	<p><u>Mesure d'évitement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des conditions météorologiques avant tous travaux à proximité de lignes électriques</li> </ul> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des prescriptions du SDIS 24 (piste, interne périphérique de 4 m, mise en place de points d'eau, aire de retournement)</li> <li>- Présence d'extincteurs dans les engins de chantier et à proximité des locaux à risque</li> <li>- Recul vis-à-vis des cours d'eau de la Conne et d'un de ses affluents</li> <li>- Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux</li> <li>- Fixation des modules via des pieux battus</li> </ul>	<p><u>Mesure d'évitement</u></p> <p>Paratonnerre, parafoudre et protection électrique contre les surintensités</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 citernes d'eau de 120 m<sup>3</sup></li> <li>- Portail doté d'un dispositif adapté pour les services de secours</li> <li>- Extincteurs dans les engins et locaux</li> <li>- Plan d'ensemble, plan du site, coordonnées du technicien d'astreinte et procédure d'intervention transmis au SDIS 24</li> </ul> <p>Résistance aux mauvaises conditions climatiques (vent, neige)</p>	Faibles	
Milieu physique	<b>Climat et qualité de l'air</b>	<p>La phase « chantier » représente la période de plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de poussières</p>	<p>Légère modification des températures localement</p> <p>Impact positif sur les modes de production d'énergie</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux de décapage, création des pistes et pose des pieux ne seront pas réalisés en cas de vents violents.</li> <li>- Les engins et les camions seront conformes aux normes Euro 4 au minimum et Euro 6 si possible<sup>24</sup>.</li> </ul> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction d'emprise</li> <li>- Contrôle des engins</li> <li>- Pistes internes en graviers compactés</li> <li>- Limitation du nombre de véhicules sur le chantier et de leur vitesse de circulation</li> <li>- Extinction des moteurs dès que possible</li> <li>- Durée réduite des travaux à 10 mois</li> </ul>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Conception de la centrale permettant la libre circulation de l'air sous les panneaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Maintien du couvert végétal sur le site (parcelles agricoles cultivées)</p> <p>Espacement des panneaux permettant le maintien du couvert végétal</p>	Positives
	<b>Terres, sols, sous-sols et topographie</b>	<p>Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de tassement des sols ou d'instabilité</p>	<p>Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de tassement des sols ou d'instabilité</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification régulière des engins de chantier et du matériel</li> <li>- Respect des consignes anti-pollution, formation du personnel</li> </ul>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifications régulières des véhicules légers utilisés et des installations</li> <li>- Aucune utilisation de produits chimiques</li> </ul>	Négligeables

<sup>24</sup> Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Elles ne prennent pas en compte les rejets directs en CO2 mais les autres types de rejets (CO, NOx, particules ...). Toutefois, ces normes jouent directement sur les rejets en général et sur leur filtration, impliquant donc une minimisation des rejets en CO2. La norme Euro 4 s'applique aux véhicules mis en service à partir d'octobre 2006, Euro 5 pour ceux mis en service à partir d'octobre 2009 et Euro 6 à partir de janvier 2014.

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
	Modification de la topographie locale		<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction d'emprise</li> <li>- Ravitaillement des gros engins de chantier par la technique dite de « bord à bord »</li> <li>- Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre</li> <li>- Gestion et évacuation des déchets de chantier</li> <li>- Limitation de la surface destinée au stockage, des pistes de circulation</li> <li>- Utilisation de matériaux perméables</li> <li>- Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux</li> <li>- Limitation des terrassements</li> </ul>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition des pistes en matériaux perméables et pistes transparentes d'un point de vue hydraulique</li> <li>- Installation des locaux techniques sur un lit de remblais</li> <li>- Conservation de la topographie du site</li> <li>- Recolonisation végétale par les cultures agricoles</li> </ul>	
<b>Eaux superficielles, souterraines et zones humides</b>	<p>Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains</p> <p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval</p> <p>Risques d'assèchement ou dégradation des zones humides à l'aval du site</p>	<p>Risques de pollution des eaux</p> <p>Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains</p> <p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval</p> <p>Possible phénomènes d'érosion des sols et d'accumulation d'eau</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements sanitaires</li> <li>Vérification régulière des engins de chantier et du matériel</li> <li>- Respect des consignes anti-pollution</li> <li>- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site</li> <li>- Absence de pompage dans les eaux souterraines</li> </ul> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction d'emprise</li> <li>- Reprise de la végétation (cultures)</li> <li>- Mesures de précaution vis-à-vis du risque de pollution</li> <li>- Plateforme sécurisée en phase travaux</li> <li>- Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre</li> <li>- Pistes en graviers compactés</li> <li>- Travaux réalisés en dehors des périodes de fortes pluies qui peuvent être de nature à générer des dépôts de MES dans les eaux superficielles</li> <li>- Exécution des ravitaillements par la technique de « bord à bord » et d'un stockage du carburant spécifique</li> <li>- Absence de concentration ou de canalisation des écoulements ou ruissellements (hors zones couvertes par les panneaux photovoltaïques)</li> </ul>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Nettoyage et entretien sans utilisation de produits chimiques</p> <p>Composition des panneaux n'entraînant aucun phénomène de pollution</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pistes réalisées en graviers compactés et transparentes d'un point de vue hydraulique</li> <li>Espacement des modules, tables et rangées favorisant l'écoulement des eaux de ruissellement et limitant le recouvrement du sol (hors zones sous panneaux photovoltaïques)</li> <li>Reprise naturelle de la végétation</li> </ul>	Négligeables à faibles

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
			- Durée réduite des travaux et phasage précis		
Patrimoine et archéologie	Le projet est situé à distance des éléments patrimoniaux. Il existe toutefois une visibilité depuis les terrains du projet en direction du clocher de l'église de Faux (accès privé au clocher).  Au vu de l'avis du SRA, les incidences concernant la présence de vestiges archéologiques semblent modérées à très fortes à proximité de la rivière de la Conne. Une prescription de diagnostic archéologique préventive pourra être émise préalablement au démarrage des travaux.	Le projet est situé à distance des éléments patrimoniaux. Il existe toutefois une visibilité depuis les terrains du projet en direction du clocher de l'église de Faux (accès privé au clocher).  Au vu de l'avis du SRA, les incidences concernant la présence de vestiges archéologiques semblent modérées à très fortes à proximité de la rivière de la Conne. Une prescription de diagnostic archéologique préventive pourra être émise préalablement au démarrage des travaux.			Très faibles
	<u>Aire d'étude éloignée</u> : incidences nulles	<u>Aire d'étude éloignée</u> : incidences nulles	<u>Mesures de réduction</u> : - Réduction d'emprise - Choix d'implantation du projet ( <i>voir mesures en phase exploitation</i> ) - Conservation des boisements existants aux abords du projet - Travaux programmés et structurés selon un planning précis - Chantier nettoyé en fin de journée - Plateformes de chantier et délaissés évacués à la fin des travaux - Intégration paysagère des locaux techniques et divers éléments du projet - Renforcement ou création de haies paysagères (linéaire de 4,6 km) - Plantations d'arbres fruitiers, création d'un verger et d'une forêt jardin	<u>Mesures de réduction</u> : - Choix de l'emplacement du parc - Conservation des boisements existants aux abords du projet - Entretien des haies créées - Recolonisation végétale du parc par les cultures agricoles - Caractéristique physique du parc (hauteur des panneaux, orientation, couleur des locaux et panneaux, pistes en graviers compactés, etc) - Panneaux pédagogiques - Visite scolaire organisée	Nulles
	<u>Aire d'étude intermédiaire</u> : incidences négligeables à faibles, notamment depuis la RD 22 et les habitations longeant cette voirie	<u>Aire d'étude intermédiaire</u> : incidences négligeables à faibles, notamment depuis la RD 22 et les habitations longeant cette voirie			Négligeables à faibles
<u>Aire d'étude rapprochée</u> :  Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont <b>négligeables à très fortes</b> depuis plusieurs lieux aux abords immédiats du projet	<u>Aire d'étude rapprochée</u> :  Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont <b>négligeables à très fortes</b> depuis plusieurs lieux aux abords immédiats du projet	Globalement négligeables à faibles			
Paysage et perceptions					Localement modérés à très fortes
	Travaux effectués par des entreprises de préférence locales  Retombées financières locales	Entretien des espaces verts (cultures)  Retombées économiques locales	<u>Mesure d'évitement</u> : - Réduction d'emprise - Interdiction du brûlage des déchets - Site clôturé - Engins conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit afin de ne pas gêner le voisinage - Travaux réalisés selon le guide d'application de la réglementation relative aux travaux et du code du travail	<u>Mesures d'évitement</u> : - Portail fermé à clé et clôture entourant le site pour éviter les intrusions - Paratonnerre, parafoudre et protection électrique contre les surintensités - Pas d'usage de produits phytosanitaires - Pas d'usage d'eau Interdiction de tout brûlage  <u>Mesures de réduction</u> : - Aménagements écopaysagers - Mise en place d'un système de surveillance par caméra	Positives
Risques de perturbations des plus proches voisins et des touristes  Interruption des activités agricoles	Reprise et continuité des activités agricoles	Faibles			
Milieu humain					
Population, activités économiques et agricoles					



Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
			<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures d'intégration paysagères                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du site</li> </ul> </li> <li>- Maintien et sécurisation des sentiers balisés aux abords des terrains</li> <li>- Mise en place d'une signalisation adaptée pour prévenir les risques d'intrusion                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engins équipés d'extincteurs</li> </ul> </li> <li>Interdiction de stationner en dehors des zones identifiées sur le chantier</li> <li>- Signalisation du chantier et de la sortie des camions</li> <li>- Conservation des cordons boisés existants en périphérie</li> <li>- Limitation de l'usage des sirènes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pistes réalisées en graviers compactés</li> </ul> </li> <li>- Arrosage en période sèche, en cas de mise en suspension des poussières</li> <li>- Absence de travaux en période de vents importants</li> <li>- Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et tri des déchets</li> </ul> </li> <li>Communication des dates de passages des convois exceptionnels</li> <li>- Travaux sur une durée réduite (10 mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piste d'accès conforme aux prescriptions du SDIS 24</li> <li>- Fermeture des portails d'accès compatible avec les outils des sapeurs-pompiers</li> <li>- Dispositifs assurant la sécurité électrique</li> <li>- Raccordement au poste électrique ENEDIS en souterrain</li> <li>- Mise en place d'une organisation interne</li> <li>- Extincteurs dans les locaux techniques                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Onduleurs et ventilateurs ne fonctionnant pas la nuit et respectant la réglementation concernant les émissions sonores</li> </ul> </li> <li>- Résistance aux mauvaises conditions climatiques (vent, neige)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du site</li> <li>- Entretien réduit</li> </ul> </li> </ul>	
Commodité du voisinage (air, eau, bruit, vibrations...) Santé	Bruit, poussières, trafic supplémentaire, vibration	Bruit émis par les locaux techniques	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une clôture et d'une signalétique adaptée au trafic</li> <li>- Engins conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit</li> <li>- Limitation de l'usage des sirènes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pistes réalisées en graviers compactés</li> </ul> </li> <li>- Arrosage en période sèche, en cas de mise en suspension des poussières</li> <li>- Absence de travaux en période de vents importants</li> <li>- Travaux en semaine et période diurne sur une courte durée</li> <li>- Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et tri des déchets</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail fermé à clef</li> <li>- Pas d'usage de produits phytosanitaires</li> <li>Interdiction de tout brûlage</li> </ul> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de surveillance type « Levée de doute » (caméras)</li> <li>- Onduleurs et ventilateurs ne fonctionnant pas la nuit et respectant la réglementation concernant les émissions sonores</li> <li>- Maintenance du site par des véhicules légers</li> <li>- Mise en place d'une clôture et d'un portail pour limiter l'accès</li> </ul>	Faibles à modérés
		Bruit, poussières, trafic supplémentaire, vibration  Effets de miroitement et de reflet émis par les panneaux solaires  Risque électrique pour les personnes			
Risques, réseaux	Sécurité	Sécurité Risque incendie	<u>Mesures d'évitement :</u>	<u>Mesures d'évitement :</u>	Très faibles

Thèmes		Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
		En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
		<p>Incendie, foudre, aléas climatiques</p> <p>Réseaux électriques et de télécommunication</p>		<p>- Respect des prescriptions du « Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux – Fascicule 2 : Guide technique » et du code du travail</p> <p>- Prise en compte des conditions météo avant tous travaux à proximité de lignes électriques</p> <p>- Consultation des services gestionnaires des réseaux avant le commencement des travaux et application des précautions spécifiques communiquées</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>- Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux et respect de ses prescriptions</p> <p>- Présence d'extincteurs dans les engins de chantier</p>	<p>Paratonnerre, parafoudre et protection électrique contre les surintensités</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>- 3 citernes d'eau de 120 m<sup>3</sup></p> <p>- Portail doté d'un dispositif adapté pour les services de secours</p> <p>- Extincteurs dans les engins et locaux</p> <p>- Plan d'ensemble, plan du site, coordonnées du technicien d'astreinte et procédure d'intervention transmis au SDIS 24</p> <p>- Résistance aux mauvaises conditions climatiques (vent, neige)</p>	
Milieu naturel	Habitats, Faune, Flore	<p>Destruction d'habitats de végétation et d'espèces</p> <p>Risque d'écrasement de spécimens d'espèces à enjeux</p> <p>Dérangement de la faune alentour par les mouvements des engins et poids-lourds</p> <p>Risque d'incendie pouvant détruire les habitats naturels environnants</p>	<p>Dégagement de chaleur par les panneaux (modification des conditions climatiques)</p> <p>Modification des conditions de luminosité sous les panneaux</p> <p>Méthodes d'entretien inappropriées au site</p> <p>Risque d'incendie pouvant détruire les habitats naturels environnants</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>- Évitement des pelouses xérophiles</p> <p>- Évitement des prairies de fauche</p> <p>- Évitement des haies arborées et des chenaies sessiles</p> <p>- Évitement et balisage des stations botaniques à enjeux</p> <p>- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu</p>	<p><u>Mesure d'évitement :</u></p> <p>Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>- Dispositif préventif de lutte contre une pollution</p> <p>- Lutte contre le risque incendie</p>	Très faibles à faibles en phase chantier

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
		<p>Risque de collision avec un véhicule d'entretien</p> <p>Risque de mortalité ou de blessure par attraction des surfaces modulaires (miroitement, reflet)</p> <p>Perte d'attractivité du site</p> <p>Risque de rupture de corridor écologique</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif préventif de lutte contre une pollution</li> <li>- Lutte contre le risque incendie</li> <li>- Adaptation de la période des travaux sur l'année</li> <li>- Travaux hors période nocturne</li> <li>- Création de passage à faune au sein de la clôture</li> <li>- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</li> </ul> <p><u>Mesure d'accompagnement :</u></p> <p>Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) Mise en place d'un hôtel à insectes au niveau des vergers</p> <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi régulier des zones évitées pendant la phase de chantier</li> <li>- Veille écologique sur la colonisation et la prolifération des espèces exotiques envahissantes pendant la phase de chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'éclairage nocturne sur le parc en fonctionnement</li> <li>- Création de passage à faune au sein de la clôture</li> <li>- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Plantations diverses</li> </ul> <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <p>Suivi écologique</p>	<p>Nulles à très faibles en phase exploitation</p>
<b>Corridors écologiques</b>	<p>Mise en place d'une clôture limitant le déplacement de la faune</p> <p>Incidences sur un corridor écologique</p>	<p>Mise en place d'une clôture limitant le déplacement de la faune</p> <p>Incidences sur un corridor écologique</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Redéfinition des caractéristiques du projet</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Création de passage à faune au sein de la clôture</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Redéfinition des caractéristiques du projet</p> <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <p>Suivi écologique du parc solaire</p> <p>Création de passage à faune au sein de la clôture</p>	<p>Nulles</p>
<b>Plantes exotiques envahissantes</b>	<p>Développement de plantes exotiques envahissantes (présentes de façon diffuse sur le site)</p>	<p>Développement de plantes exotiques envahissantes si aucun entretien n'est effectué</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les espèces invasives</li> <li>- Arrachage des plants si nécessaire</li> </ul> <p><u>Mesure d'accompagnement :</u></p> <p>Suivi écologique</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Lutte contre les espèces invasives</p> <p>Arrachage des plants si nécessaire</p> <p><u>Mesure d'accompagnement :</u></p> <p>Suivi écologique</p>	<p>Nulles à Faibles</p>
<p><b>Raccordement</b></p> <p><i>(Akuo ne maîtrise pas les modalités de travaux du raccordement qui seront définies ultérieurement par ENEDIS) (PRAC d'ENEDIS prévue en juin 2022)</i></p>	<p>Incidences sur les terres, sols, sous-sols</p> <p>Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques</p> <p>Incidences sur les milieux naturels et humains</p> <p>Incidences sur les voiries</p>	<p>Incidences sur les terres, sols, sous-sols</p> <p>Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques</p> <p>Incidences sur les milieux naturels et humains</p> <p>Incidences sur les voiries</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Réseaux électriques ENEDIS enfouis le long de la voie publique</p> <p>Réalisation simultanée de la tranchée, pose de câble et remblaiement</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Câbles souples et imperméables</li> </ul>	<p>Négligeables<sup>25</sup></p>

<sup>25</sup> Evaluation réalisée *a priori*. Cette dernière sera conditionnée par l'itinéraire définitif de raccordement, défini par ENEDIS, après obtention de toutes les autorisations administratives.

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
	Incidences sur le paysage et le patrimoine	Incidences sur le paysage et le patrimoine	Emprise de chantier réduite à quelques mètres linéaires Longueur de câble enfouie/jour : 500 m		

Afin d'illustrer les incidences paysagères et visuelles du projet, les photomontages réalisés sont présentés sur les planches en pages suivantes.

- La mise en place des mesures spécifiques en phase chantier représentera un coût total de 179 770 €, hors coût de raccordement.
- La mise en place des diverses mesures spécifiques en phase exploitation représentera un coût de 111 000 €, hors coût de raccordement.
- Les coûts liés aux autres mesures sont intégrés à la conception du projet.